

Les pinceuses d'Estavayer : stratégies patronales sur le marché du travail féminin au XVIIIe siècle

Autor(en): **Caspard, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **36 (1986)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-80962>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES PINCELEUSES D'ESTAVAYER. STRATÉGIES PATRONALES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL FÉMININ AU XVIII^e SIÈCLE

Par PIERRE CASPARD

Dans la connaissance que nous avons du processus d'industrialisation qui se produisit en Europe au XVIII^e siècle, l'une des zones d'ombre majeures concerne les problèmes relatifs au recrutement de la main-d'œuvre¹. Ce ne sont pourtant pas les schémas généraux d'interprétation qui font défaut depuis la vision, jadis dominante, d'une main-d'œuvre massivement expulsée vers les fabriques par les transformations des campagnes, qui ne garde aujourd'hui qu'une partie de sa force explicative, jusqu'à l'importance récemment accordée par les théoriciens de la protoindustrialisation au phénomène de la mise au travail industriel de la main-d'œuvre rurale. Ces modèles fournissent des cadres conceptuels utiles et féconds, mais ne suffisent pas pour comprendre la façon dont a pu s'organiser, concrètement, le marché du travail, local ou régional (plus rarement national), des entreprises qui ont été les acteurs de la Révolution industrielle².

Ce marché du travail est, en effet, déterminé par une pluralité de facteurs, les uns externes à l'entreprise (démographie, conjoncture agraire, structures sociales...), d'autres qui lui sont internes (techniques utilisées, organisation du travail...). La simple combinatoire résultant de cette plura-

1 Cf. P. DEYON: «Premier bilan et perspectives pour un congrès», in: *Aux origines de la Révolution industrielle*. Numéro spécial de la *Revue du Nord*, janvier 1981, pp. 5-9.

2 Cf. le dernier bilan de la problématique relative à la protoindustrialisation dans *Industrialisation et désindustrialisation*. Numéro spécial des *Annales ESC*, septembre 1984, qui contient notamment des contributions de P. Deyon, F. Mendels et Ch. Vandenbroeke. Centrée sur le cas anglais, une synthèse récente de L. A. CLARKSON critique la validité heuristique du concept: *Proto-Industrialization: the first phase of Industrialization?* Londres, McMillan, 1985, 72 p. Dans leur critique des modèles théoriques trop généraux, nous suivons, jusqu'à un certain point, Ch. SABEL et J. ZEITLIN: «Historical alternatives to mass production: Politics, Markets and Technology in Nineteenth-Century Industrialization», *Past and Present*, août 1985, pp. 133-176.

lité de facteurs impose, d'emblée, l'observation micro-économique³. Car ce qu'il importe de connaître est bien la façon dont les entreprises ont, *chacune pour ce qui la concerne*, résolu leur problème de main-d'œuvre. Par-delà les conditions générales propres à une région ou à une branche, c'est chaque entreprise qui, selon les cas ou les moments, a dû réussir à drainer, pourchasser, retenir, former ou contrôler la main-d'œuvre dont elle avait besoin, mettant en œuvre des stratégies qu'il convient de décrire et d'expliquer, en tenant compte de deux choses. D'abord, que les ouvriers et les ouvrières avaient leur propre stratégie en matière d'emploi ou de salaire, dont les entrepreneurs devaient tenir compte, pour en jouer ou pour les neutraliser. Ensuite, que ces stratégies s'inscrivaient, en grande partie, dans le *court terme* qui les voyait se déployer ou s'infléchir en fonction, notamment, des aléas de la conjoncture industrielle ou commerciale.

C'est l'apport irremplaçable des archives d'entreprise que de permettre de démêler ce jeu complexe de stratégies et de contre-stratégies sur le marché de l'emploi. En l'occurrence, celles qui concernent la Fabrique-Neuve de Cortaillod⁴ permettent d'analyser la façon dont, de 1777 à 1810, cette entreprise neuchâteloise a implanté et géré, dans les actuels cantons de Vaud et de Fribourg, des succursales de fabrication employant, massivement, des ouvrières chargées d'une phase déterminée du processus d'impression: le pinceautage.

Outre qu'elle constitue une contribution à la connaissance d'une activité économique dont l'historiographie de ces deux cantons avait à peu près totalement perdu la trace⁵, l'histoire de ces établissements de pinceautage permet d'aborder le problème de la main-d'œuvre à l'époque de la première Révolution industrielle dans un cadre théorique plus général: celui de la segmentation du marché de l'emploi, que les économistes croient parfois, à tort, caractéristique des seules économies contemporaines⁶. Au contraire, la théorie de la segmentation de l'emploi peut aider à rendre compte

3 «Tout vient de la micro-économie», rappelle F. JEQUIER dans un plaidoyer convaincant: «L'Histoire des patrons est-elle réactionnaire?», *Etudes de Lettres* (Lausanne), avril 1979, pp. 1-34.

4 Sur l'histoire de cette entreprise, cf. P. CASPARD: *La Fabrique-Neuve de Cortaillod. Entreprise et profit pendant la Révolution industrielle, 1752-1854*. Paris/Fribourg, Publications de la Sorbonne et Editions universitaires de Fribourg, 1979, 228 p.

5 L'ouvrage classique d'A. DREYER: *Les Toiles peintes en pays neuchâtelois*. Paris/Neuchâtel, 1923, 180 p., n'en fait pas mention. Dans *Les Indiennes neuchâteloises*, Boudry, 1951, 196 p., D. BERTHOUD estime, p. 49, que les fabricants neuchâtelois ne possédaient, en pays vaudois et fribourgeois, que des «entrepôts de balles de toiles». L'historiographie récente des cantons de Vaud et Fribourg (cf. *infra*) n'évoque pas non plus cette activité. Dans son article très documenté («Die Indienneindustrie im Gebiete des heutigen Kantons Freiburg im 18. Jahrhundert», *Freiburger Geschichtsblätter*, 1968/1969, pp. 35-71), W. BODMER lui-même déclare n'avoir aucune information sur les établissements qu'il a détectés à Chevroux et Estavayer (cf. p. 46, n. 23).

6 Cf. la présentation et la discussion des travaux de M. J. PIORE et S. BERGER dans *Segmenta-*

de réalités plus anciennes, tout système économique combinant, à un moment quelconque, des secteurs d'activité dont le degré d'avancement, et donc les types d'emplois offerts, sont disparates. En l'occurrence, le cas de la fabrique de Cortaillod témoigne, plus généralement, de la façon dont une branche qui fut, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, l'une des plus dynamiques de son temps, a pu recruter et gérer une main-d'œuvre fondamentalement différenciée, dont les éléments constitutifs appartenaient, non sans chevauchements, à trois mondes distincts: ceux de l'agriculture, de l'artisanat et de l'industrie. Portant plus précisément sur les pinceuses, la présente étude entend montrer jusqu'à quel point une technologie nouvelle – l'impression des toiles de coton à la planche de bois puis de cuivre – a pu s'accommoder et dépendre tout à la fois, pour la partie la plus traditionnelle de son processus de fabrication, de certaines formes d'organisation du travail caractéristiques de l'activité artisanale en milieu rural. Accommodement et dépendance d'ailleurs problématiques et instables qui cèderont la place, dès le début du XIX^e siècle, à un recrutement de la main-d'œuvre et à une organisation du travail beaucoup plus homogènes. L'emploi des femmes n'aura donc constitué qu'un épisode transitoire dans l'histoire de cette branche industrielle, ce qui explique qu'il ait été totalement négligé dans les enquêtes portant sur les origines du travail industriel féminin⁷.

I. Le pinceautage: archaïsme technique et besoins de main-d'œuvre

Dans les entreprises européennes d'indiennage de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, l'essentiel de ce qui constitue l'originalité technique du processus de fabrication repose sur des ouvriers – dessinateurs, graveurs, imprimeurs, coloristes – qui présentent un ensemble de traits communs: sexe masculin; haute qualification; salaires élevés; travail concentré à l'intérieur des murs de la fabrique; longues carrières professionnelles; stabilité de l'emploi; forte mobilité géographique, ces deux derniers traits n'étant pas nécessairement contradictoires. C'est sur ces ouvriers qu'ont porté l'essentiel des études consacrées à la main-d'œuvre de l'indiennage⁸.

tion de l'emploi ou division du salariat? Numéro spécial de *Critiques de l'économie politique*, avril 1981, 249 p.

7 Cf., par exemple, R. WECKER et B. SCHNEGG (Dir.): *Frauen. Zur Geschichte weiblicher Arbeits- und Lebensbedingungen in der Schweiz*. Numéro spécial de la *Revue suisse d'histoire*, 1984, n° 3, pp. 325–443, qui donne le bilan le plus récent sur l'histoire du travail féminin en Suisse.

8 Cf., parmi les études récentes portant sur les ouvriers de l'indiennage: A. DEWERPE, Y. GAULUPEAU: *Perrier, Champs, Voet et les autres. Les ouvriers de la manufacture de toiles peintes d'Oberkampf à Jouy-en-Josas (1760–1815)*. Mémoire de maîtrise, Paris I, 1975,

Or, les ouvriers qui répondent à ces caractéristiques ne représentent que moins du quart des effectifs employés par les fabriques. C'est la proportion qui se dégage de l'analyse du personnel employé dans huit manufactures françaises⁹. C'est également celle qui vaut pour la Fabrique-Neuve de Cortaillod, où la main-d'œuvre qualifiée représente un cinquième du total. Le reste est composé d'ouvriers dont les caractéristiques sont fort différentes: ouvriers non qualifiés (manœuvres), petits enfants des deux sexes (de 6 à 12 ans) et, surtout, main-d'œuvre féminine se divisant en deux groupes distincts: les plus qualifiées, les rentreuses, effectuant un travail proche de celui des imprimeurs; les autres, dénuées de qualification, appelées, selon les régions, pinceleuses, pinceauteuses ou filles du pinceau.

a) *Le pinceautage dans le processus de fabrication*

Numériquement, cette dernière catégorie représente une fraction importante de la main-d'œuvre de la plupart des entreprises d'indiennage: 43% chez Oberkampf à Jouy en 1805 et chez Baron-Sallé à Beauvais en 1778, 38% chez Wetter à Orange en 1765, 25% chez Lesage à Bourges en 1785. A Cortaillod, les pinceleuses constituent un tiers de la main-d'œuvre dans les années 1760¹⁰. Il s'agit donc d'une catégorie ouvrière dont le poids dans l'entreprise était important.

235 ff.; quelques éléments repris dans: S. CHASSAGNE, A. DEWERPE, Y. GAULUPEAU: «Les Ouvriers de la manufacture de toiles imprimées d'Oberkampf...», *Le Mouvement social*, octobre 1976, pp. 39-88. J. M. SCHMITT: *Aux origines de la Révolution industrielle en Alsace. Investissements et relations sociales dans la vallée de Saint-Amarin au XVIII^e siècle*. Strasbourg, Istra, 1980, 391 p. (cf. pp. 340-370) et «Les artistes à la fabrique. Graveurs et dessinateurs au service des établissements Hausmann du Logelbach à la fin du XVIII^e siècle», *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Colmar*, 1980-1981, pp. 103-126. S. CHASSAGNE: *Oberkampf. Un entrepreneur capitaliste au Siècle des Lumières*. Paris, Aubier, 1980, 350 p. (cf. pp. 226-263) et «Les ouvriers en indiennage de l'agglomération rouennaise (1760-1860)» in *Travail, métiers et professions en Normandie*. Nogent-sur-Marne, Société parisienne d'histoire et d'archéologie normandes, 1984, pp. 125-139. P. CASPARD: «Mon cher patron. Lettres d'un ouvrier suisse [dessinateur] à ses employeurs (1770-1811)», *Milieux*, octobre 1980, pp. 50-63 et «Gérer sa vie? Etude statistique sur le profil de carrière des ouvriers de l'indiennage (1750-1820)», *Revue du Nord*, janvier 1981, pp. 207-232. C. SIMON: «*Wollt ihr euch der Sklaverei kein Ende machen?*» *Der Streik der Basler Indiennearbeiter im Jahre 1794*. Allschwil (diff.: Simon, Unt. Schellenberg 185, CH-4125 Riehen), 1984, 145 p. Le bilan global le plus récent sur cette branche industrielle est donné par S. CHASSAGNE, S. D. CHAPMAN: *European Textile Printers in the Eighteenth Century. A Study of Peel and Oberkampf*. Londres, Heinemann Educational Books, 1981, 256 p.

9 S. CHASSAGNE: *Op. cit.*, p. 232. Certains des chiffres donnés doivent cependant être interprétés avec circonspection, la terminologie professionnelle n'ayant pas toujours le même contenu, d'une fabrique à l'autre.

10 Il est vrai que la part de leurs salaires dans la masse salariale totale, qui donne une plus juste image de leur rôle économique dans l'entreprise, était sensiblement plus faible: à Cortaillod, cette proportion se montait, dans les années 1760, à un quart.

Pourtant, à certains égards, les pinceleuses représentaient, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, un anachronisme. Originellement, le travail au pinceau constituait le principal geste technique de la *peinture* sur toile, telle qu'elle se pratiquait en Inde. L'une des innovations fondamentales qu'avaient introduites les manufactures européennes consistait à remplacer cette peinture au pinceau par l'impression au moyen de planches de bois gravées, procédé beaucoup plus rapide. Mais toutes les couleurs ne pouvaient être obtenues à la planche: seuls les mordants noir, puce, violet, rouge et rose purent, dans un premier temps, se prêter à ce procédé. Pendant longtemps, la couleur bleue, obtenue à partir de l'indigo, ne put être obtenue que par des applications au pinceau¹¹. En effet, la préparation de bleu indigo contenait du sulfure d'arsenic ainsi que, surtout, une proportion importante de chaux; au contact de l'air, cette dernière faisait apparaître à la surface de la préparation une croûte grasse et cuivrée qui aurait obstrué les fines gravures des planches de bois (ou, ultérieurement, de cuivre). Seule l'application au pinceau était donc possible: les pousses de saule écrasées, qui servaient à cet usage, permettaient de faire disparaître la croûte oxydée et de ne retenir que de l'indigo ayant la consistance appropriée.

Le pinceautage en bleu était massivement pratiqué dans les manufactures. Mais d'autres couleurs étaient également obtenues par ce procédé. Tel le vert, par association au bleu d'indigo d'un jaune rouille, résultant de la dissolution de fer dans du vinaigre. Le pinceautage en vert apparaît le plus fréquemment, à côté du pinceautage en bleu, dans les enluminages pratiqués par les fabriques neuchâteloises dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. A un moindre degré, le pinceautage pouvait aussi porter sur du jaune d'application, obtenu avec de la graine de perse.

Le travail au pinceau permettait également d'obtenir des réserves, par application sur la toile de certaines couleurs composées de façon telle qu'une autre couleur, recouvrant uniformément le tissu, ne prît que sur les parties blanches. On pouvait obtenir ainsi, par exemple, du jaune réserve sous bleu. En fait, seule une petite partie des réserves était faite au pinceau, la plupart de ceux-ci étant obtenus à la planche. Le travail au pinceau permettait, enfin, d'effectuer des retouches ou des adjonctions, sur des toiles préalablement imprimées à la planche.

A la différence de l'impression à la planche, le travail au pinceau ne requérait pas de qualification particulière¹². Il n'était que dévoreur de

11 Sur ce travail au pinceau: J. PERSOZ: *Traité théorique et pratique de l'impression des tissus*. Paris, 1846, 4 vol. P. R. SCHWARTZ: «La coloration partielle des étoffes» in M. DAUMAS (Dir.): *Histoire générale des techniques*, Paris, 1968, t. III, pp. 704-727, et «Contribution à l'histoire de l'application du bleu indigo dans l'indiennage européen», *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, 1953-II, pp. 63-79.

12 Sur les années de formation des différentes catégories de travailleurs dans l'indiennage, voir P. CASPARD: «Gérer sa vie? ...», *art. cit.*, pp. 208-212.

temps et appartenait typiquement, de ce point de vue, aux modes de production anciens. D'une façon significative, l'*Encyclopédie méthodique* note qu'«en Perse et aux Indes, le travail des ouvriers ne coûte presque rien; aussi le temps qu'on met à ces sortes d'ouvrages [les toiles peintes] n'est pas un objet à considérer: ici [en Europe], au contraire, le temps est ce qu'il y a de plus précieux [...], il faut donc chercher à épargner le temps pour pouvoir faire quelque profit»¹³. *Épargner le temps*, c'est ce que visait l'impression à la planche qui pouvait, techniquement, concurrencer la plupart des opérations au pinceau, hormis en bleu indigo. Le recours au pinceau constituait donc, de ce point de vue, un archaïsme, dénoncé comme tel par l'indienneur bâlois Ryhiner dès 1766: «L'ouvrage au pinceau est plus long et moins exact; la planche rend plus vite et livre un travail plus uniforme»¹⁴. Pourtant, le travail au pinceau fut longtemps préféré par la majorité des fabricants, ce qui explique la place qu'ont tenue les pinceleuses dans la main-d'œuvre des fabriques, au moins jusqu'au début du XIX^e siècle.

b) Les problèmes du recrutement

Parce qu'il s'agit d'une catégorie ouvrière largement méconnue, l'importance numérique des pinceleuses au XVIII^e siècle doit être soulignée. A l'échelle européenne, elle n'était pas négligeable: à la fin du siècle, on peut estimer leur nombre entre 30 000 et 40 000¹⁵. Si l'on tient compte de ce que le *turn-over* était assez élevé parmi elles, on peut dire qu'en Europe, c'est largement plus d'une centaine de milliers de femmes qui, à cette époque, travaillaient, ou avaient momentanément travaillé, au pinceautage des toiles.

Mais c'est surtout au niveau régional ou local que des concentrations significatives peuvent être observées. A Jouy, les quelque 570 pinceleuses dénombrées chez Oberkampf en 1805 pesaient évidemment d'un grand poids sur le marché de l'emploi local. Il en allait de même dans les régions à forte concentration d'indiennage, telles Manchester, Barcelone, Mulhouse ou Prague. Dans les régions avoisinant immédiatement le lac de Neuchâtel, le nombre des pinceleuses peut être estimé, à la fin du XVIII^e siècle, à 1000 ou 1500¹⁶, ce qui représenta, pendant deux ou trois décennies au moins,

13 ROLAND DE LA PLATIERE: *Encyclopédie méthodique*, Paris-Liège, 1785. Article «Toiles peintes», p. 374.

14 J. RYHINER: *Traité sur la fabrication et le commerce des toiles peintes* in D. DOLLFUS-AUSSET: *Matériaux pour la coloration des étoffes*, Paris, 1865, p. 67.

15 P. CASPARD: «La Fabrique au village», *Le Mouvement social*, octobre 1976, p. 17.

16 En 1796, le nombre des pinceleuses travaillant pour la seule Fabrique-Neuve se décomposait de la façon suivante: ouvrières de table à Cortaillod: 90 à 100; ouvrières travaillant à domicile dans la principauté de Neuchâtel: 50 à 60; ouvrières de table à Estavayer, Che-

une fraction non négligeable de la population féminine locale, particulièrement dans les tranches d'âge les plus jeunes, qui étaient le plus concernées par ce type de travail¹⁷.

Dans les années 1770, l'indiennage neuchâtelois se trouva en effet au terme d'une phase de croissance très rapide, qui avait vu se créer, au cours des trois décennies précédentes, plus d'une dizaine d'entreprises de toutes tailles. A ce moment, le nombre d'ouvriers occupés était supérieur à deux mille, dont 80% étaient concentrés sur quatre communes voisines, celles de Boudry, Cortaillod, Bevaix et Colombier. Le marché de l'emploi local, mais aussi régional, se trouvait donc largement saturé: la principauté de Neuchâtel ne comptait alors que 40 000 habitants dont 10 à 15% résidaient dans la région de Vignoble où s'étaient concentrées la plupart des fabriques. De ce fait, celles-ci avaient très tôt recouru à une main-d'œuvre immigrée. De 1754 à 1793, la proportion des ouvriers de la Fabrique-Neuve de Cortaillod originaires du Vignoble s'abaissa de 52% à 21%; celle des ouvriers originaires du reste de la principauté resta stable (33 contre 32%), tandis que les ouvriers originaires de la Suisse s'élevaient de 10 à 32%, et ceux de l'étranger (France, Allemagne) de 0 à 7%.

En fait, la situation était différente selon les catégories d'ouvriers, les plus qualifiés étant les plus mobiles. En 1793, 49% des dessinateurs et 43% des imprimeurs étaient étrangers à la principauté, contre seulement 28% des pinceuses. Concernant les ouvriers qualifiés, les fabricants pouvaient développer une stratégie d'embauche hors de la principauté, en Suisse, à Genève et jusqu'à Paris ou Nantes. Les pinceuses, au contraire, qui étaient souvent de très jeunes filles, devaient se recruter dans un rayon géographique limité, sauf si elles appartenaient à une famille dont le chef, père ou époux, était lui-même un ouvrier qualifié. C'est donc pour cette catégorie d'ouvrières que la tension fut la plus vive sur le marché de l'emploi local. En 1776, la seule Fabrique-Neuve occupait pas moins de 160 pinceuses, alors que, cette même année, la population entière du village était de 800 habitants (en augmentation de 60% sur le milieu du siècle).

Pour décongestionner le marché de l'emploi, les fabricants neuchâtelois eurent d'abord recours à la déconcentration d'une partie du travail de pinceautage: ils confièrent du travail à des ouvrières résidant dans des villages éloignés du Vignoble, tel Concise (Vaud), distant de 15 km¹⁸. Cette forme de *Verlagssystem* concerna, dans les années 1770, plusieurs dizaines d'ouvrières rien que pour la Fabrique-Neuve, et sans doute proportionnel-

vroux et Grandcour: 180 à 190; ouvrières travaillant à domicile autour de ces dernières localités: quelques dizaines, soit, au total, environ 400 pinceuses. Or, la Fabrique-Neuve de Cortaillod assurait un peu moins du tiers de la production neuchâteloise (AEN, Dossier Tabellen; P. CASPARD, *Op. cit.*, p. 114).

17 P. CASPARD: «Gérer sa vie? ...», *art. cit.*, pp. 225-226.

18 Une douzaine de pinceuses y travaillent en 1772.

lement autant pour chacune des autres fabriques en activité soit, peut-être, deux cents à trois cents ouvrières au total. Mais ce système devait rencontrer très rapidement ses limites, qui étaient techniques: seules de petites pièces, tels les mouchoirs ou les châles, pouvaient ainsi faire l'objet d'un travail individuel au domicile des ouvrières. Les guinées, baftas ou salemports, dont les dimensions atteignaient une dizaine de mètres carrés ou davantage, ne se prêtaient qu'au travail en fabrique.

C'est pourquoi, dans les années 1770, les fabricants retinrent une autre solution à la pénurie des pinceleuses: l'implantation d'établissements de pinceautage à l'est du lac de Neuchâtel, dans les actuels cantons de Vaud et de Fribourg. A quelques kilomètres seulement du Vignoble neuchâtelois, les structures économiques et sociales qui prévalaient dans ces régions étaient, en effet, sensiblement différentes. L'économie était encore, très largement, à dominante agraire. La culture des céréales, qui prévalait, était le fait de paysans propriétaires, plus rarement fermiers, qui travaillaient de petites exploitations au parcellaire morcelé. Quelques grands domaines employaient de la main d'œuvre salariée. L'élevage, tout comme la vigne, étaient relativement rares¹⁹.

Dans ce contexte de petite exploitation céréalière, il semble que la pression démographique qui s'exerça au XVIII^e siècle ait suscité ou accentué une situation de sous-emploi. Le taux d'accroissement naturel décennal de la population vaudoise tournait, depuis 1740, entre 5,8 et 8%²⁰, cet accroissement induisant un mouvement d'émigration, soit vers les villes du canton, soit à l'étranger. Diverses tentatives eurent lieu pour utiliser cette main-d'œuvre excédentaire à des activités industrielles, mais sans que l'on sache grand-chose à leur sujet. Ainsi, dans le canton de Fribourg, des expériences furent menées pour introduire les industries de la faïence, du bas, du tissage, de la rubannerie. Mais «pour des raisons mal éclaircies, ces tentatives ne connurent guère de succès»²¹, à l'exception du tressage de la paille, qui ne se développa qu'à l'extrême fin du siècle²². A cet égard, la situation ne différait pas sensiblement dans l'actuel canton de Vaud²³. C'est donc dans une région n'ayant jamais connu d'activité industrielle

19 F. WALTER: *Les Campagnes fribourgeoises à l'âge des révolutions (1798-1856). Aspects économiques et sociaux*. Fribourg, Editions universitaires, 1983, 520 p. Voir notamment pp. 23-49. G. A. CHEVALLAZ: *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime. La Terre. Le Blé. Les Charges*. Lausanne, 1948. Voir notamment pp. 46-65.

20 E. OLIVIER: «Le Canton de Vaud se dépeuplait-il au 18^e siècle?», *Revue suisse d'histoire*, 1938, pp. 16-97; G. A. CHEVALLAZ: *Op. cit.*, chap. II. L'évolution n'est sans doute guère différente à Fribourg: cf. F. Walter, *op. cit.*, pp. 63-69.

21 M. MICHAUD: *La Contre-Révolution dans le canton de Fribourg, 1789-1815. Doctrine, propagande, action*. Fribourg, Editions universitaires, 1978, p. 15.

22 R. RUFFIEUX: «L'Industrie de la paille tressée en Gruyère au XIX^e siècle: histoire d'une décadence», *Annales fribourgeoises*, 1965-1966, pp. 143-162.

23 R. JACCARD: *La Révolution industrielle dans le canton de Vaud*. Lausanne, 1959.

importante, mais qui disposait d'une main-d'œuvre paysanne en surnombre, que les fabricants neuchâtelois entreprirent d'implanter, dans les années 1770, des établissements de pinceautage leur permettant de mettre au travail, sous une surveillance unique, des centaines d'ouvrières.

II. La chasse aux pinceleuses

L'activité des établissements de pinceautage créés par la Fabrique-Neuve de Cortaillod se prolongea sur plus d'un quart de siècle. L'histoire de leur fondation puis de leurs rapports avec la Fabrique-Neuve révèle la place, nullement négligeable, qui était la leur dans les préoccupations industrielles des fabricants, en même temps que le mélange d'empirisme et de vigilance sourcilleuse qui présida à une forme originale de gestion décentralisée.

a) La création des établissements de pinceautage

Estavayer

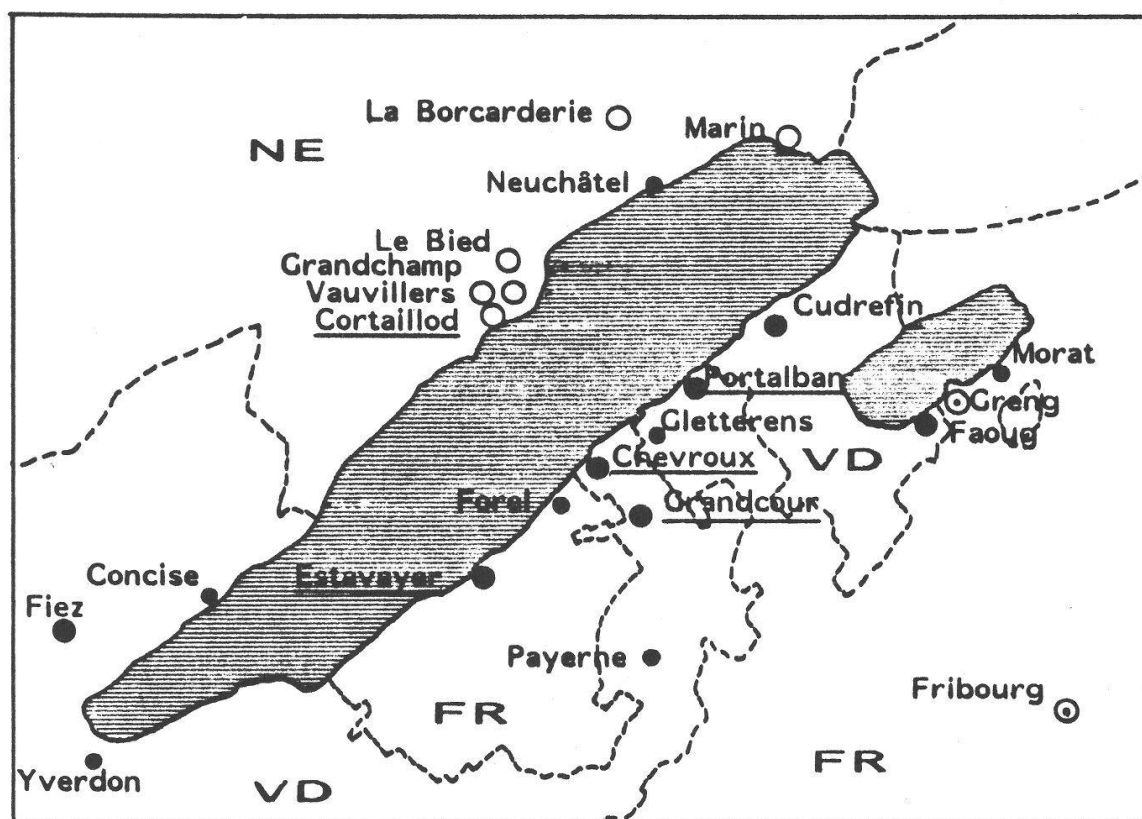
La fabrique de Cortaillod établit sa première succursale de pinceautage à Estavayer-le-Lac, en février 1777. Cet établissement fut longtemps dirigé par Dominique Perrier du Cotterd, qui appartenait à une vieille famille bourgeoise de la ville: notaire et propriétaire foncier, il venait d'acquérir la seigneurie du Cotterd²⁴.

Le contrat qui lia la Fabrique-Neuve et l'établissement d'Estavayer mettait à la charge de Perrier du Cotterd la location du bâtiment de pinceautage qui comportait deux chambres de pinceleuses et une chambre destinée au stockage des toiles. Les autres frais étaient supportés par la Fabrique-Neuve: chauffage des bâtiments, fourniture et entretien des meubles, fourniture des pinceaux, transport et manutention des toiles et, surtout, salaire des pinceleuses et des sous-maîtresses. Le rôle de Perrier du Cotterd consis-

24 Le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* (Neuchâtel, 1921-1934), précise qu'il fut «fabricant de drap» à Estavayer, de 1767 à 1770. Depuis plusieurs années, D. Perrier du Cotterd entretenait des relations d'affaires avec Claude-Abram Du Pasquier, le patron de la Fabrique-Neuve, à qui il vendait de petites quantités de froment, de foin, de fromage et de bouse de vache, ce dernier produit étant un mordant très utilisé dans les opérations de garançage.

Sauf indication contraire, les pages qui suivent reposent sur le dépouillement du fonds d'archives de la Fabrique-Neuve de Cortaillod, conservées aux Archives de l'Etat de Neuchâtel (AEN). Nous nous bornerons à donner la référence des séries, dossiers ou registres concernés.

Figure 1. L'indiennage neuchâtelois et ses extensions à la fin du XVIII^e siècle



Légende

- Fabriques neuchâteloises
- ◉ Fabriques dirigées par des Neuchâtelois
- Pinceautages travaillant pour les fabriques neuchâteloises
- Autres localités

tait à recruter et à payer la main-d'œuvre, à tenir la comptabilité et la correspondance avec Cortaillod et à exercer, sur les pinceleuses et les sous-maîtresses, une autorité qui lui était déléguée par le fabricant. En revanche, il n'avait aucune compétence technique. La surveillance et le contrôle de la fabrication étaient assurés par les sous-maîtresses: il s'agissait d'anciennes pinceleuses de Cortaillod que leur expérience et leur compétence avaient promues à une fonction d'encadrement.

A Estavayer, cette fonction de sous-maîtresse fut remplie, de 1777 à 1810, par les mêmes personnes: les sœurs Marie et Suzanne-Esther Bonny. Originaires de Chevroux, elles étaient filles d'un imprimeur de la Fabrique-Neuve, Jean-Pierre Bonny, et elles-mêmes avaient commencé à y travailler, comme pinceleuses, en 1771. Leur gage était relativement élevé: de 222 £ en

1777, il passa à 235 £ en 1780, puis à 269 £ de 1795 à 1810²⁵. Durant plus de trente ans, les sœurs Bonny assurèrent donc, à elles deux, l'essentiel de la direction technique de l'établissement d'Estavayer²⁶.

Pour son apport en capital, et le travail qui lui était propre, Perrier du Cotterd recevait, de son côté, une rétribution qui se montait à 18% de la masse salariale versée à ses ouvrières (sous-maîtresses non comprises). Durant les années 1780-1790, ces gains furent de l'ordre du millier de livres, somme de laquelle il devait défalquer, pour obtenir son gain net, le loyer de la fabrique et divers frais de gestion²⁷. En 1799, Perrier du Cotterd subit les atteintes d'une maladie qui devait l'emporter, le 4 juin 1802, à l'âge de 76 ans. Une lutte assez vive opposa ses deux fils pour la continuation des activités du pinceautage. Ce fut son fils cadet, Perrier-Dorrington, qui en devint d'abord responsable, puis le commissaire Georges-Antoine Endrion²⁸, de 1804 jusqu'en 1810, année de liquidation de l'établissement²⁹.

De 1777 à 1810, Estavayer pinceauta des toiles pour une valeur totale de 215 000 livres³⁰. Dès la première année de son activité, les salaires, gages et bénéfices versés se montèrent à 5500 £, rémunérant la façon de 4000 toiles, soit 16% de la production de la Fabrique-Neuve. Ils oscillèrent ensuite entre 5000 et 10 000 livres jusqu'en 1805 (voir figure 2).

Chevroux, Grandcour et Portalban

Dès 1778, C. A. Du Pasquier avait reçu une offre pour la fondation d'un deuxième pinceautage, à Chevroux, dans l'actuel canton de Vaud. Elle émanait du régent de la commune, qui se proposait de lui louer une maison et de lui recruter des ouvrières³¹. Il ne lui donna pas suite immédiatement

25 1 £ neuchâteloise vaut 1,42 £ tournois.

26 De 1777 à 1781, elles furent cependant assistées par un graveur venu de Cortaillod, J. F. Lequin, dont le contrat spécifiait que, durant cinq années, «MM. Du Pasquier seraient libres de le faire travailler à Estavayer comme ils le jugeraient à propos (...) pour soigner les pinceleuses, les faire travailler aussi proprement qu'il serait possible et, lorsqu'il le pourrait, travailler comme graveur». Son gage était de 538 £, au lieu de 470 £ lorsqu'il travaillait à Cortaillod. (Papiers divers et engagements, 1777 à 1781).

27 Correspondance, 1802. Jusqu'en 1810, les termes du contrat ne subirent aucun changement notable, malgré quelques tentatives de Perrier du Cotterd pour obtenir des gains plus élevés. En 1778 et 1780, notamment, il calcula d'autorité son bénéfice sur la base de 25% de la masse salariale, initiative que C. A. Du Pasquier refusa sèchement. (Correspondance, 1778; Comptes divers acquittés, 1780).

28 Issu d'une vieille famille bourgeoise d'Estavayer, ville dont il était conseiller, G. A. Endrion avait été commissaire général des guerres au service de France.

29 Pièces séparées à classer; Correspondance.

30 Grands livres, 1783-1810; Carnets des marchandises envoyées à Boudry, Estavayer, Chevroux et Portalban, 1778-1810.

31 Correspondance, 6 août 1778. Le régent promet que «toutes les filles de Chevroux et de Grandcour voudront y travailler [...] et les filles de Gletterens et celles de Forel aussi».

mais c'est là qu'il ouvrit, en 1786, son deuxième pinceautage³². Dès 1789, l'activité du centre de Chevroux approcha celle d'Estavayer. En 1791, 3600 pièces y furent pinceautées, pour une valeur ajoutée de 4946 £.

L'année suivante, un troisième établissement fut fondé à Grandcour (Vaud). Il s'agissait d'une décentralisation de celui de Chevroux dans lequel travaillaient, dès avant 1792, de nombreuses ouvrières venues de Grandcour³³. De 1792 à 1794, le travail se fit dans différentes chambres, relativement mal adaptées au pinceautage. Mais en 1795, toutes les pinceuses de Grandcour – soit une cinquantaine – purent être réunies dans une vaste salle spécialement construite à cette fin³⁴.

Les établissements de Grandcour et de Chevroux furent simultanément dirigés par le lieutenant Müller, jusqu'à la cessation de leur activité, en 1800. Les relations unissant ces deux pinceautages à la Fabrique-Neuve étaient à peu près identiques à celles de l'établissement d'Estavayer. Le bénéfice de Müller se montait à 15% seulement de la masse salariale, mais les loyers étaient payés directement par la Fabrique-Neuve. Celui de Chevroux, qui pouvait abriter une soixantaine d'ouvrières, se montait en 1800 à 16 £ 16 s l'an³⁵. Quant au salaire des sous-maîtresses, il était à peu près identique à celui des sœurs Bonny. De 1787 à 1800, Marie Nicolet gagna environ 230 £ par an pour diriger Chevroux. A Grandcour se succédèrent, de 1792 à 1800, Jeanne-Marie puis Suzette Benoît, avec un salaire de 210 à 290 £³⁶.

Avant d'ouvrir celui de Grandcour, la Fabrique-Neuve avait eu recours, pendant les années 1789 et 1790, au pinceautage de Portalban (dans l'actuel canton de Fribourg). Cet établissement fonctionnait depuis 1778³⁷. Le 26 février 1789, il fut cédé à Henri Du Pasquier par Deluze, Frères et Chaillot³⁸. Il était alors dirigé par Christina Chrisostome, et occupait 35 ouvrières. Dès 1790, Henri Du Pasquier proposa à Borel et Bovet de lui céder ses conventions avec cet établissement, la diminution de la part des ouvrages fins dans sa production faisant qu'il se trouvait «surchargé d'établissements pour le pinceautage»³⁹. Borel et Bovet refusa, déclarant utiliser

32 Avant l'ouverture de l'établissement de Chevroux, la Fabrique-Neuve avait fait pinceauter à Boudry, chez Bovet et Fils, d'importantes quantités de toiles: plus de 1000 pièces, en 1785. Ces envois décreurent fortement par la suite (Livre de notes, 1785-1790; Carnets des marchandises envoyées à Boudry...).

33 Elles étaient douze dans ce cas, en mars 1787 (Correspondance, 2 mars 1787).

34 Elle comptait six fenêtres, soit une par table en activité (Correspondance, 12 novembre 1794).

35 Livre de notes, 27 octobre 1801. Le propriétaire était Samuel Bonny.

36 A la fermeture de l'établissement, M. Nicolet alla travailler à Cortailod comme pinceuse.

37 Correspondance, 11 juin 1778.

38 Correspondance, 26 février 1789.

39 Copies de lettres, 2 février 1790.

Tableau 1. L'activité des pinceautages, 1777-1810

	Nombre de pièces pinceautées	Salaires des pinceuses	Gages des sous- maîtresses	Bénéfices des directeurs	Total
Estavayer 1777-1810 ..	141 000	169 956 £	14 597 £	30 593 £	215 146 £
Chevroux- Grandcour 1786-1800 ..	47 000	72 772 £	4 559 £	10 916 £	88 247 £
Portalban 1789-1792 ..	1 000	1 800 £	0	280 £	2 080 £
Total	189 000	244 538 £	19 156 £	41 789 £	304 473 £

Sources: Fabrique-Neuve de Cortaillod: Grands livres; Carnets des marchandises envoyées à Estavayer ...

déjà les services de la manufacture d'Abram Verdan à Fribourg⁴⁰. Ce fut finalement Louis Verdan, de Grandchamp, qui s'en porta acquéreur.

L'épisode de Portalban permet de resituer la politique de la Fabrique-Neuve dans un contexte industriel plus large. C'est en effet l'ensemble de l'indiennage neuchâtelois qui se trouva trop à l'étroit dans les frontières de la principauté, à partir des années 1770, et qui chercha une main-d'œuvre plus abondante dans les cantons voisins. C'est dans ce même contexte qu'il faut situer, par exemple, la création de fabriques de toiles imprimées à Greng et à Fribourg, et l'établissement de pinceautages à Faoug, Cudrefin et Fiez⁴¹. Au total, de 1777 à 1810, les seuls établissements que la Fabrique-Neuve établit dans les cantons de Vaud et de Fribourg pinceautèrent 189 000 pièces de toiles, d'une longueur totale d'environ 4 000 000 mètres. La masse salariale versée dépassait 300 000 livres neuchâteloises, ce qui suggère quel a pu être le poids de ces établissements dans l'économie et la société régionales. Suivre, pas à pas, les étapes du recrutement des ouvrières permet, à l'inverse, de découvrir les ressources que la société rurale avait pu offrir, au préalable, à l'emploi industriel.

40 Copies de lettres, 24 avril 1790; Correspondance, 30 mars 1790. Sur la manufacture d'A. Verdan à Fribourg, voir W. BODMER: *art. cit.*

41 Ces trois localités sont mentionnées comme centres de pinceautage dans la correspondance de la Fabrique-Neuve. Nous ne savons rien sur les établissements qui y ont fonctionné.

b) Le recrutement des ouvrières

Les pinceleuses se recrutèrent essentiellement parmi les jeunes paysannes de la région. Le marché de l'emploi y était, en effet, structurellement excédentaire en main-d'œuvre. Les crises de subsistance jouaient un rôle d'accélérateur, en faisant affluer les demandes d'emploi vers les pinceautages: «La moisson étant petite, écrit Müller en juillet 1792, chacun cherche à se mettre à l'abri du besoin qui certainement sera grand l'année prochaine chez les petites paysannes [...]. Comme il y a beaucoup de jeunesse, il sera facile de faire des élèves»⁴². Même situation à Estavayer: «Nous avons ici des pauvres misérables, qui ne savent bientôt où donner de la tête, sans argent, sans ressources. Quelques unes désireraient de pinceauter», écrit Perrier du Cotterd en 1793, en précisant qu'une vingtaine de jeunes filles sont dans ce cas⁴³.

Dans ces conditions, les directeurs des pinceautages purent aisément recruter les ouvrières dont ils avaient besoin. Voici dans quels termes Perrier du Cotterd présenta à Claude-Abram Du Pasquier les progrès de son recrutement, dans les premiers mois de 1777. 31 janvier: «Il y a apparence que nos affaires iront bien. J'aurai une bonne troupe de filles». 12 février: «J'ai déjà une quarantaine de filles toutes prêtes; j'arriverai bien à 60 pour cette première année». 19 février: «J'ai 64 filles toutes prêtes à travailler. Je crois qu'il faut s'en tenir à ce nombre». 26 février: «Nous conviendrons jusqu'à quel nombre nous voulons porter nos ouvrières cette année, car si je me mets après dans les villages, je vais ramener toutes celles qui vont dans nos fabriques voisines». 3 avril: «Nos filles vont leur train. Quelques unes se dégoûtent, d'autres reviennent. Nos dix tables [de 8 ouvrières] ne sont pas encore complètes». 14 avril: «J'ai à présent 9 tables complètes». 21 avril: «Les 10 tables sont complètes et j'ai 6 filles de trop. Je compléterai jusqu'à 100»⁴⁴.

Ainsi, malgré un *turn-over* précoce et les limites imposées à l'aire de recrutement par la proximité d'établissements concurrents, Perrier du Cotterd put embaucher, en moins de trois mois, une centaine de jeunes paysannes aptes au travail industriel. Même si l'on ne sait rien de plus sur l'origine sociale exacte des ouvrières ainsi recrutées, ceci en dit long sur les ressources en main-d'œuvre que pouvait offrir, à l'industrie naissante, une région de petite propriété agricole comme celle qui longeait le lac de Neuchâtel.

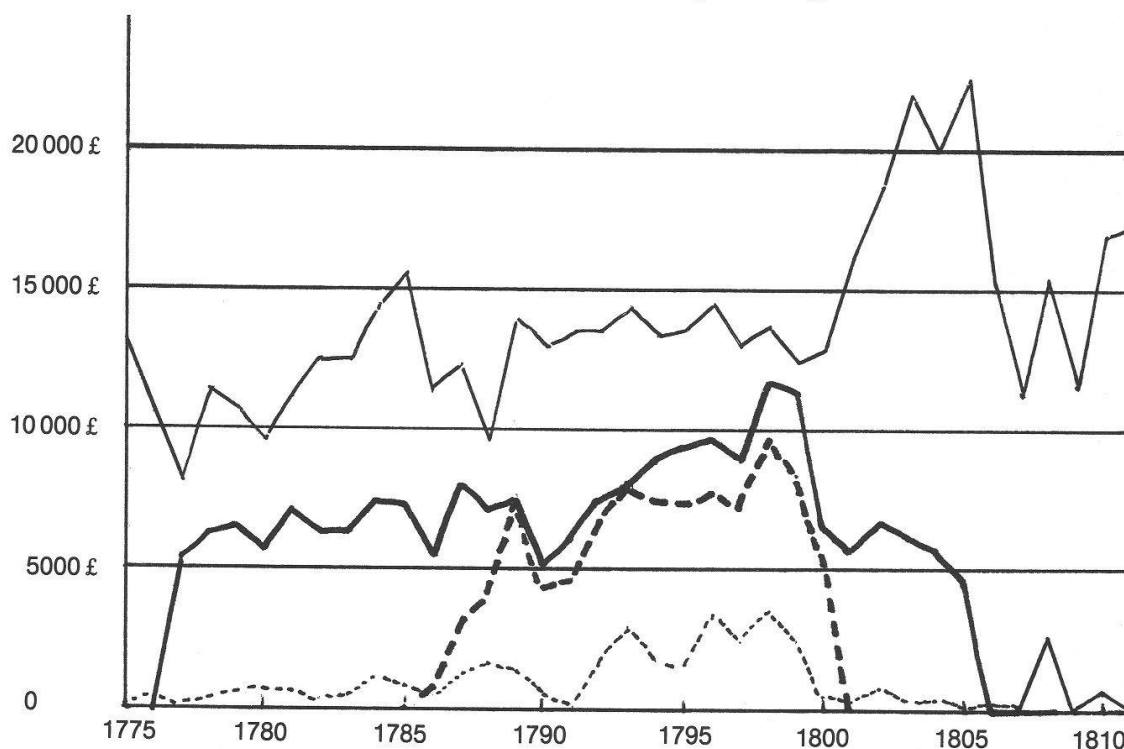
L'effectif des pinceleuses d'Estavayer se stabilisa ensuite autour de la centaine jusqu'en 1805, exception faite des années 1798-1799, où ce chiffre

42 Pièces séparées à classer, Chevroux, 24 juillet 1792. Müller prévoyait d'employer 50 à 60 ouvrières à Grandcour, dès 1793.

43 Correspondance, 19 octobre 1793.

44 Correspondance, 1777.

Figure 2. Evolution des masses salariales consacrées au pinceautage



Légende

- Salaires annuels des ouvrières de table de Cortaillod
- Pièces séparées (région de Cortaillod)
- Salaires d'Estavayer (1)
- Salaires de Chevroux-Grandcour (2)

(1) Ces sommes comprennent le salaire des pinceuses, le bénéfice des directeurs du pinceautage (18% de la somme précédente), le salaire des deux sous-maîtresses (445 £ de 1777 à 1782; 450 £ jusqu'en 1795, 537 £ jusqu'en 1805, 403 £ en 1808 et 151 £ en 1810).

(2) Ces sommes comprennent le salaire des pinceuses, le bénéfice des directeurs des pinceautages (15% de la somme précédente), le salaire des sous-maîtresses (de 201 à 497 £, suivant les années); Portalban n'intervient que trois années, pour 1479 £ en 1789, 463 £ en 1790 et 138 £ en 1792.

fut légèrement dépassé⁴⁵. Encore ne s'agissait-il là que des ouvrières de table: plusieurs dizaines d'ouvrières travaillaient, en outre, à domicile, mais le nombre de toiles qu'elles pinceaient de cette façon était marginal.

Le recrutement des ouvrières de Chevroux et Grandcour ne fut pas moins aisé. Dès l'année de sa fondation, en 1786, Chevroux occupait 32 pinceuses. Grandcour en comptait 12 en 1792, 48 en 1795. Ensemble, ces deux établissements occupèrent sans doute près d'une centaine d'ouvrières,

⁴⁵ Le 12 mars 1778: «11 tables»; le 19 janvier 1779: «110 à 120 filles sont rengagées»; le 17 mars 1781: «Une centaine de filles». (Correspondance, 1778-1781).

«femmes et enfants», dans les dernières années du siècle, et 60 encore en 1800, année qui vit leur activité chuter de moitié⁴⁶. Au total, l'ensemble des pinceautages travaillant pour Cortaillod occupèrent donc, dans les années 1790, qui virent le maximum de leur activité, entre 200 et 250 ouvrières⁴⁷. Il s'agit d'un chiffre qui, ajouté à celui de la main-d'œuvre qu'employaient les autres établissements similaires de la région, finit par susciter quelques tensions sur le marché de l'emploi et, donc, par poser des problèmes aux directeurs des pinceautages.

Le recrutement massif de pinceleuses fit craindre, en effet, que le niveau général des salaires ne s'élevât. Dès janvier 1778, Perrier du Cotterd évoquait «les criades de ce qu'il enlève tout le monde, et qu'il fait renchérir les journées et les domestiques»⁴⁸. Hostilité que l'on devine encore dans cette autre remarque que Perrier du Cotterd, adresse, en 1783, à C.A. Du Pasquier: «Vous ne sauriez vous imaginer comme le monde est méchant lorsqu'ils voient [sic] que la fabrique ne va pas»⁴⁹. «Le monde» désigne évidemment, ici, cette classe de gros exploitants agricoles et de propriétaires ruraux qui, même minoritaires dans l'économie locale, ne pouvaient que voir d'un mauvais œil un employeur leur faire concurrence sur le marché du travail et pousser les salaires à la hausse⁵⁰. C'est une crainte du même ordre qu'exprime l'obligation qui fut faite aux jeunes filles s'engageant dans le pinceutage de Chevroux de «devoir auparavant prouver au baron de Grandcour qu'elles ne négligeaient pas pour cela leurs foyers ni les travaux des champs»⁵¹. En fait, il est vraisemblable qu'une majorité de pinceleuses ne travaillaient que pendant leur jeune âge, de 12 à 20 ou 25 ans.

46 Correspondance, 12 novembre 1794; copie de lettre à Müller, 21 février 1798; pièces séparées à classer, 17 juin 1802.

47 D'après les informations (approximatives) communiquées par les fabricants lors des dénombrements annuels de population à Cortaillod, le nombre des pinceleuses était, à Estavayer, de 100 à 120 en 1781, 80 en 1790, 100 en 1803. A Chevroux et Grandcour: 50 en 1790. Dans l'ensemble des établissements: 180 à 190 en 1796, 120 en 1800. Ces chiffres ne comprennent que les ouvrières de table, quelques dizaines de pinceleuses travaillant, en outre, à domicile. (AEN, Dossier Tabelles). Le poids de cette main d'œuvre ressort de la comparaison avec les chiffres de population des villages abritant des pinceautages: en 1803, Chevroux et Grandcour ne comptaient respectivement que 216 et 524 habitants (E. MOTTAZ: *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*. Lausanne, 1914, t. 1, pp. 431-433 et 786-788); Estavayer comptait 1381 habitants en 1831 et sans doute beaucoup moins un demi-siècle plus tôt (F. KUENLIN: *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Fribourg*. Fribourg, 1832, t. II, p. 460).

48 Correspondance, janvier 1778.

49 Correspondance, 14 mai 1783.

50 Dans la région de Chevroux-Grandcour, les grands domaines de plus de 20 hectares représentent 6% des propriétés taxées; à Chevroux même, la proportion est de 9%. Le nombre de domestiques employés sur ces domaines est relativement faible: sur un échantillon de 6 communes vaudoises, G. A. CHEVALLAZ dénombre 267 propriétaires et 75 domestiques (*op. cit.*, pp. 57-59).

51 *Dictionnaire historique ... op. cit.*, art. «Chevroux».

Elles abandonnaient ensuite le travail industriel, soit pour se marier, soit pour s'engager comme domestiques⁵². Le prix des journées agricoles n'était pourtant pas plus élevé que dans les pinceautages: dans les régions de Gilly et de Rolle (Vaud), on relève, en 1756-57, des prix de journées de lessiveuses et de vendangeuses qui ne se montent qu'à 4 sous⁵³. Mais, sans doute, la perspective d'un gage annuel constituait-elle un horizon plus attirant que les gains, trop aléatoires, dans les pinceautages.

Autre source de tension, les différents pinceautages en vinrent eux-mêmes à se concurrencer pour le recrutement de la main-d'œuvre. Les localités où ils étaient implantés constituaient, de par leur chiffre de population, un réservoir de main-d'œuvre insuffisant. Des pinceleuses travaillant à Chevroux venaient donc quotidiennement de Grandcour (2,5 km), Forel (2 km), Gletterens (2,5 km) et au-delà. A Estavayer, beaucoup des ouvrières étaient originaires de villages éloignés et devaient prendre pension chez l'habitant, le temps que duraient les campagnes⁵⁴. A Chevroux, Müller demandait aux patrons de la Fabrique-Neuve d'être prévenu «quelques jours avant le début de la campagne, pour avoir le temps de rassembler sa petite division»⁵⁵.

Les zones de recrutement des pinceautages finirent donc par se chevaucher. Portalban ouvrit, en mars 1778, en recrutant des pinceleuses déjà occupées par Estavayer l'année précédente⁵⁶. La même année, les Deluze, du Bied, cherchant à monter un établissement dans la région, «allèrent dans les villages pour tenter de débaucher les filles [d'Estavayer], en leur offrant un meilleur gage par jour»⁵⁷. En 1780, ce sont les Verdan qui, faisant travailler à Chevroux, «cherchent à débaucher les fribourgeoises qu'ils peuvent»; Perrier du Cotterd doit porter l'affaire devant le bailli, qui fait interdiction aux Verdan de les recruter⁵⁸. Inversement, cette même année, ce sont les sous-maîtresses d'Estavayer qui, «voyant qu'elles n'avaient pas assez d'ouvrières, en ont cherché aux environ de Portalban»⁵⁹.

Au total, le marché de l'emploi présenta, durant toute cette période, des aspects contrastés. Si la région constituait un vivier de main-d'œuvre dans lequel les établissements de pinceautage purent abondamment puiser, des

52 Nombreux témoignages en ce sens, par exemple: correspondance, 23 février 1788, lettre de Müller («Il convient de prendre toutes les années quelques apprenties, pour remplacer les filles qui vont en service et celles qui se marient»); correspondance, 11 janvier 1797, lettre de Deluze et Cie, du Bied; copie de lettre à Perrier du Cotterd, 21 février 1800.

53 G. DE LESSERT: «Quelques prix de la main-d'œuvre et des denrées au XVIII^e siècle», *Revue historique vaudoise*, 1913, pp. 254-256.

54 Correspondance, 14 mai 1783.

55 Correspondance, 23 février 1788.

56 Correspondance, 11 juin 1778.

57 Correspondance, 22 mars 1778.

58 Correspondance, 22 mars 1780.

59 Correspondance, 3 avril 1780.

formes de pénurie et de concurrence finirent, pour des raisons diverses, par apparaître. C'est en fonction de cette situation que les fabricants mirent sur pied une organisation du travail qui présenta, elle aussi, nombre de caractères ambigus, les entrepreneurs cherchant simultanément à fidéliser et à mobiliser leurs ouvrières en recourant, pour ce faire, tantôt au modèle de la manufacture de Cortaillod, tantôt à des formes d'organisation plus adaptées au marché local du travail.

III. L'organisation du travail

L'activité d'unités de production décentralisées posait au fabricant deux types de problèmes. Les premiers avaient trait au contrôle de la *qualité* des produits; leur acuité venait de ce que l'opération de pinceautage se situait au beau milieu du processus de fabrication alors que le résultat ne pouvait en apparaître qu'au terme de celui-ci. Les seconds, étroitement liés aux premiers, tenaient à la complexité de la gestion du *temps de travail* des pinceuses, nécessairement irrégulier de par la mission assignée aux établissements de pinceautage.

a) Le contrôle de la qualité

L'exercice de ce contrôle reposait d'abord, comme à la Fabrique-Neuve, sur l'organisation des ouvrières en «tables» hiérarchisées, en fonction du type de travail et des compétences requises. Les tables autour desquelles ces groupes travaillaient mesuraient de 10 à 12 pieds de long (3 à 3,5 m) sur 3 à 4 pieds de large. Chaque table comprenait 8 ouvrières mais il existait aussi des demi-tables de 4. Chaque toile était donc pinceautée collectivement par un groupe plus ou moins nombreux d'ouvrières. Les meilleures d'entre elles, capables d'effectuer les travaux les plus difficiles (les «ouvrages fins»), occupaient les premières tables; elles étaient parfois payées à la journée. Les dernières tables étaient occupées par les apprenties, toujours payées à la pièce. Entre les tables existait également un principe de différenciation fondé sur la spécialisation dans certains types de travaux. Ainsi, le réservage et le pinceautage en bleu étaient assurés par des ouvrières distinctes: en 1778, Estavayer comptait 7 tables de réservage et 4 de pinceautage en bleu⁶⁰. Enfin, un certain nombre d'ouvrières travaillaient à domicile. Il s'agissait, dans leur cas, d'un travail à temps partiel, impliquant d'autres sources de revenus⁶¹. Le nombre de ces jeunes filles et femmes travaillant

⁶⁰ Correspondance, 12 mars 1778.

⁶¹ Au moment de liquider Estavayer, en 1810, Endrion évoque leur cas en soulignant qu'à la différence des ouvrières de table, celles-ci «ne sont pas dans la misère» (Correspondance, 9 décembre 1810).

«en maison» était sans doute assez élevé, mais difficilement chiffrable, et d'ailleurs soumis à de très fortes fluctuations annuelles, voire saisonnières.

Par rapport à la situation qui régnait à Cortaillod, les possibilités d'optimisation de la qualité étaient cependant contrariées par deux facteurs. L'un tenait à l'absence, sur place, des techniciens – coloristes, graveurs – capables de résoudre les problèmes posés par la conservation et l'usage des couleurs. L'autre découlait de l'absence d'immersion des ouvrières dans un milieu industriel réglé, tel que celui qu'offrait la fabrique de Cortaillod. Le contrôle du travail nécessitait donc une intervention conjuguée des fabricants, à Cortaillod, et des sous-maîtresses, sur place.

Le cadre général de ce contrôle était défini par un règlement comme celui qui fut établi par C. A. Du Pasquier, en 1779, pour Estavayer:

«Toutes les pièces tachées soit en bleu, soit en réservage, soit en verd ou quelle autre couleur que ce soit, on ne payera point de façon.

Les pièces mal travaillées en bleu, verd, jaune rouille, etc, on rabattra également la façon et, pour en juger, nous les visiterons ici et nous aurons soin de marquer le voyage ensuite celles qui étaient dans le cas, afin que l'on retienne la façon sur le prochain paiement.

Et pour le réservage, Mesd. Bonny auront soin de voir celles qui seraient mal travaillées ou tachées, afin de les faire laver tout de suite, au cas qu'elles ne fussent pas finies, et si elles sont finies on nous les enverra séparément afin que nous voyons s'il convient de les faire laver, et comme il n'est pas possible de tout voir avant qu'elles soient plongées en bleu, s'il s'en trouvait des pièces gâtées par mauvais travail ou taches, nous les renverrons lorsqu'elles seront finies afin que l'on redonne la façon à celles qui les auraient faites, et qu'elles les raccommoient aussi bien qu'elles pourront»⁶².

Une part du contrôle défini par ce règlement revenait aux sous-maîtresses. De ce fait, celles-ci jouaient un rôle supérieur à celui de leurs homologues de Cortaillod. Ce rôle était d'abord technique: il s'agissait de résoudre les problèmes que posaient la conservation et l'utilisation des couleurs, notamment de l'indigo. Resté trop longtemps à l'air, celui-ci s'oxydait et devenait impropre au travail du pinceau. Trop épais, il ne perçait pas la toile. Trop liquide, il provoquait des bavures. Les conditions d'humidité et de température jouaient également un rôle important: ceci nécessitait un réglage fin du chauffage des bâtiments, surtout à Estavayer et à Chevroux, en raison de l'humidité lacustre, à la mauvaise saison⁶³. Les sous-maîtresses étaient donc censées résoudre ce genre de problèmes, même s'il apparaissait qu'elles n'avaient pas toujours les compétences requises. Ainsi, en 1793, Müller rappelle à Jeanne-Marie Benoît, la sous-maîtresse de Grandcour, qu'«il faut brasser le bleu tous les soirs et changer tous les matins les tasses

62 Papiers divers, 1779: «Règlement pour Estavayer».

63 Cf. Correspondance, 28 octobre 1793.

(dont se servait chaque pinceleuse)». A quoi J.-M. Benoît rétorque qu'il n'y va pas de sa faute: si le bleu est mauvais, c'est qu'il est «depuis longtemps» dans cet état à Cortaillod⁶⁴. Ainsi encore, en 1799, le fils cadet de Perrier du Cotterd note que «malgré tous les soins que les demoiselles Bonny ont eu à éclaircir le bleu, il n'a pas été possible de le faire pénétrer et percer la toile»⁶⁵.

La deuxième fonction des sous-maîtresses, d'ailleurs la plus importante, était de «diriger et dresser les pinceleuses»⁶⁶. Il s'agissait de former les apprenties et de distribuer, contrôler, corriger et rémunérer le travail des ouvrières.

La formation des ouvrières était rendue difficile par le *turn-over* élevé que connaissaient les pinceautages; en outre, les jeunes pinceleuses, recrutées à l'âge de 10 ou 12 ans, n'avaient aucune expérience du travail en fabrique alors qu'au même âge, celles des fabriques neuchâteloises avaient déjà souvent travaillé comme tireuses, c'est à dire comme aides des imprimeurs ou des rentreuses. La maladresse des apprenties est d'ailleurs fréquemment évoquée par les directeurs des pinceautages, encore que ces derniers n'abordaient ce sujet qu'avec circonspection⁶⁷: trop le souligner eût incité les dirigeants de la Fabrique-Neuve à restreindre les envois de pièces à travailler, comme il leur arrivait souvent d'en brandir la menace⁶⁸. Les sous-maîtresses pouvaient proposer au directeur du pinceautage le renvoi des apprenties dont le travail ne semblait pas pouvoir s'améliorer.

Les sous-maîtresses devaient également répartir le travail en fonction des capacités de chaque ouvrière, à qui elles assignaient sa place dans la hiérarchie des tables, et contrôler la qualité du travail fourni; le cas échéant, elles avaient à corriger les malfaçons ou à «repasser les pièces où il y avait de l'oublié»⁶⁹. Enfin, ce sont les sous-maîtresses qui distribuaient les billets aux pinceleuses. Ces billets étaient des bons à valoir, imprimés sur le dos de cartes à jouer⁷⁰, qui correspondaient chacun à la valeur de la façon d'une

64 Correspondance, 28 octobre 1793.

65 Pièces séparées, 10 avril 1799.

66 Papiers divers et engagements: contrat des sœurs Bonny, 22 février 1777 (pour cinq ans); *ibid.*, contrat des sœurs Bonny, 1783-1786.

67 On note, par exemple, la prudence avec laquelle Perrier du Cotterd écrit: «Vous trouverez au bleu quelques petites fautes qui sont celles que les apprenties font, ce qui est ordinaire tant chez vous que chez nous» (Correspondance, 12 mars 1778).

68 Par exemple: «On ne vous envoie que 90 pièces, les dernières que vous nous avez rendues ayant été très mal faites. Nous ne voulons pas en hasarder davantage, avant que d'avoir vu si celles qui ont fait les mauvaises pièces, que nous vous renvoyons, se corrigeront, et si les rabais que nous leur faisons les mettront à la raison, car si le contraire arrive, nous ne donnerons plus d'ouvrage à ces mauvaises ouvrières». (Copie de lettre à Müller, 29 février 1788.)

69 Copies de lettres, 11 juin 1791.

70 Sur l'usage détourné des cartes à jouer, voir «Les cartes à jouer de Jean-Jacques Rousseau», *Revue neuchâteloise*, été 1970, pp. 1-23.

toile soit, en 1787, de 12 à 24 sous⁷¹. En principe, les ouvrières échangeaient ces bons en monnaie, auprès du directeur, toutes les deux à quatre semaines. Mais les plus pauvres les convertissaient plus rapidement. Ainsi, le 19 mai 1795, Müller note que «comme tout est si cher cette année, les ouvrières sont obligées de changer leurs billets aussitôt qu'elles ont une pièce de faite»⁷². Le délai de paiement des billets permettait aussi de vérifier, entre temps, la qualité du travail fourni. Imputer un rabais à une ouvrière, pour mauvais travail, revenait à «retenir les billets», opération qui était à la source de nombreuses protestations (cf. *infra*).

La responsabilité des sous-maîtresses était donc assez grande. Pourtant, la surveillance qu'elles pouvaient exercer sur la qualité du travail trouvait sa limite dans l'éloignement même où elles étaient du reste du processus d'impression des toiles. En fait, l'essentiel du contrôle devait nécessairement s'exercer à la Fabrique-Neuve, puisque ce n'est qu'à l'issue d'opérations qui y étaient ultérieurement effectuées que certaines malfaçons pouvaient apparaître. Quant aux directeurs des pinceautages, leur rôle propre apparaît minime. Ils se contentaient, pour l'essentiel, d'assurer le paiement des billets et, quant au processus même du travail, de transmettre aux sous-maîtresses les observations des dirigeants de la Fabrique-Neuve⁷³. Encore une partie des informations, d'importance mineure, pouvaient-elles être échangées directement entre la Fabrique-Neuve et les sous-maîtresses, qui savaient lire et écrire couramment⁷⁴.

Au total, il semble que, malgré toutes les formes de contrôle qui furent instaurées, les malfaçons aient été sensiblement plus nombreuses que dans les chambres de pinceutage de Cortaillod même. C'est qu'indépendamment des raisons techniques déjà évoquées, l'exigence de qualité était partiellement contradictoire avec la façon dont le fabricant entendait employer le temps des ouvrières de ses pinceautages.

b) L'emploi du temps des ouvrières

La durée du temps de travail, journalier mais surtout annuel, constitue le principal objet d'intervention patronale dans sa politique de gestion du marché de l'emploi. Il est donc important de pouvoir y démêler, aussi fine-

71 Correspondance, 2 mars 1787.

72 Pièces séparées, 19 mai 1795.

73 Par exemple, le 5 mai 1794, Müller écrit à H. Du Pasquier: «Je vois, d'après vos notes, avec peine, que l'ouvrage n'est pas fait comme il devrait être» (Correspondance).

74 Même si leur orthographe était un peu défectueuse. Voici, par exemple, la teneur d'une lettre adressée à H. Du Pasquier: «Nous prévenon monsieur Hanrÿ du paquer et frère que vous devez avoir reçu deux piece en réservaje de plus que le conte que nous vous avons indiqué: il etait de coté et vos manouvres les sont alé prendre mal gré qu'il i en avait une qui n'était pas tout a fait ceiche heureusement qu'il etait à moitié ceique. Les seur bonni de chevroux» (Pièces séparées, 21 mai 1794).

ment que possible, ce qui ressortit aux contraintes techniques, à la conjoncture, ou aux stratégies de l'employeur et de ses employées.

La journée de travail

La durée quotidienne du travail était identique à celle que connaissaient les ouvrières de Cortaillod: elle s'étendait du soleil levant à la nuit tombante. Ces journées étaient donc fort longues, tout au moins à la belle saison, mais sans qu'aucune trace de protestation ni de tentative d'évitement puisse à aucun moment être décelée dans les documents, de provenance patronale aussi bien qu'ouvrière, qui témoignent sur l'activité des pinceautages. Tout au contraire, ce sont les ouvrières qui, dans les «courts jours», demandaient à pouvoir travailler au-delà du coucher du soleil. Cette autorisation ne leur était accordée qu'avec réticence par le fabricant, qui craignait qu'une insuffisance de lumière ne favorisât les malfaçons et que la chandelle ne tachât les toiles. L'échange de correspondance suivant est particulièrement significatif des aspirations qui pouvaient être celles des pinceuses.

Le 14 octobre 1798, Müller écrit à Henri Du Pasquier: «Toutes les filles de Chevroux et de Grandcour sont venues me supplier de vous écrire pour vous prier d'avoir la bonté de leur accorder des chandelles et la permission de veiller, c'est à dire celles qui savent le mieux travailler dans les deux maisons de fabrique, et non dans les maisons particulières. Les sous-maîtresses leur ont promis qu'elles veilleraient avec elles et auraient soin des chandelles, de même qu'on y fasse bon ouvrage. Elles disent aussi pour raison qu'elles ont vu pendant les vendanges qu'on travaillait dans toutes les fabriques de vos quartiers la veillée, de plus que cette année elles n'avaient que peu de rite [chanvre] à filer, et qu'elles seraient bien aise de gagner quelque chose pour acheter du café (...). Voilà ma mission remplie envers les filles»⁷⁵. A cette demande, H. Du Pasquier accorde une satisfaction tardive et réticente: «Puisqu'il fait plaisir à vos ouvrières de Chevroux et de Grandcour de travailler à la veillée, nous y consentons et leurs payerons les chandelles pour cela. Mais nous vous prions de recommander aux deux sous-maîtresses d'avoir bien soin de ne donner les chandelles qu'après qu'on aura servi les bouts, et de voir qu'on n'en distraie point. Une chandelle suffit pour deux ouvrières, c'est à dire qu'elles devront s'arranger pour être nombre pair à chaque table. Vous voudrez bien leur dire, surtout aux ouvrières et sous-maîtresses, que pour qu'on leur permette de continuer à veiller, il faut que l'ouvrage soit fait à la veillée tout aussi bien que le jour, et qu'elles prennent bien garde aux taches, tant aux taches de couleur

75 Correspondance. Même demande formulée par Perrier du Cotterd: «Les jours deviennent courts. Nos filles gagnent peu. Elles désirent de veiller» (Correspondance, 8 octobre 1781).

qu'à celles de suif. Si l'ouvrage va bien, on ne leur en fera pas manquer et nous ne les laisserons pas arrêter longtemps cet hiver»⁷⁶.

Cet échange est instructif à plusieurs égards. Il montre, d'abord, que si le salaire perçu par les pinceuses était faible (cf. *infra*), il pouvait s'ajouter à d'autres formes de revenus (filage du chanvre, du coton⁷⁷, vendanges, fanage) et qu'au total, leur niveau de vie leur permettait d'inclure dans leurs habitudes de consommation un produit comme le café, qui faisait déjà partie du «minimum social» de la région, bien qu'il fût fort dispendieux⁷⁸. Il contredit, surtout, l'impression qui se dégage fréquemment de la lecture des textes normatifs et réglementaires qui ont régi les premières formes du travail industriel⁷⁹. On ne constate pas, ici, de rupture traumatisante avec les conditions habituelles de travail dans le monde rural, qui incluait lui-même diverses formes de travail à la veillée. En fait, ce n'est pas le rythme du travail agricole, mais celui du travail en fabrique, à Cortaillod même, auquel aspiraient les ouvrières du pinceautage; et c'est leur patron qui, n'y ayant, économiquement, pas grand intérêt, rechignait à leur accorder le «plaisir» de travailler au delà du coucher du soleil.

Les «campagnes»: la flexibilité et ses effets pervers

C'est également par référence à la situation régnant à Cortaillod que l'on doit comprendre, d'une part les aspirations des pinceuses, d'autre part la politique patronale, concernant la durée de l'année de travail, appelée «campagne». En année moyenne, les campagnes d'Estavayer étaient égales à celles de Cortaillod, la période de chômage hivernale, due aux raisons climatiques, étant généralement de deux à trois mois, dans l'un et l'autre cas.

Mais beaucoup plus qu'à Cortaillod, les campagnes étaient parsemées d'interruptions, dues à des causes diverses. Des périodes de chômage technique pouvaient, d'abord, naître des conditions météorologiques défavorables qui, contrariant le blanchiment des toiles à Cortaillod, interrompaient toute activité de pinceautage. Tempêtes ou brouillards pouvaient aussi interdire aux barques la traversée du lac et empêcher l'approvisionnement en toiles ou en drogues. Au total, les ruptures d'approvisionnement étaient fréquentes. Durant la seule année 1778, Perrier du Cotterd se plaint de

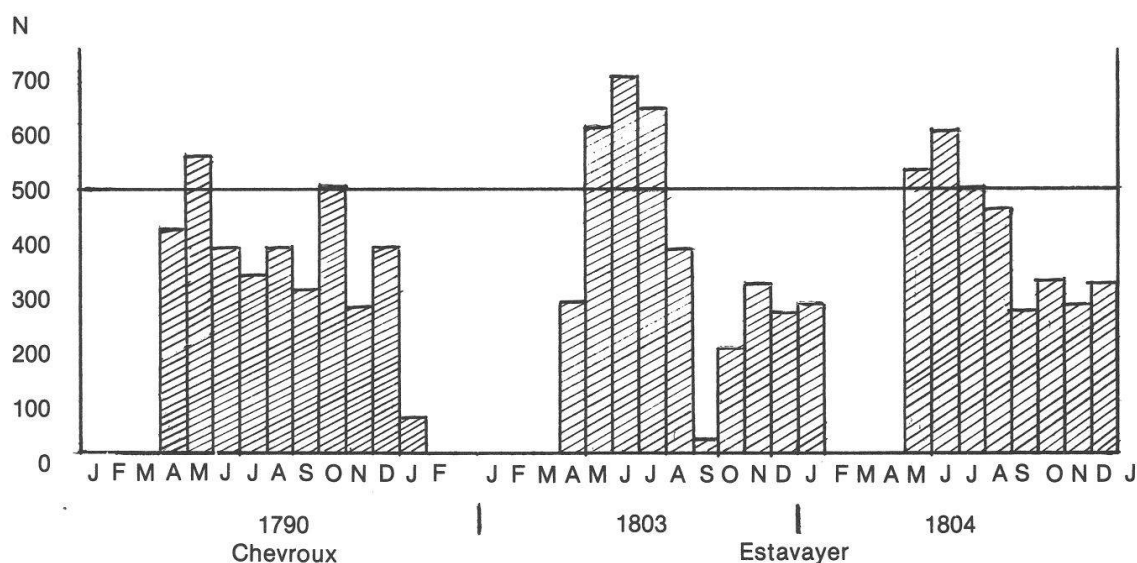
76 Copie de lettre à Müller, 18 novembre 1798.

77 Correspondance, 26 décembre 1790: lettre d'Abram Verdan.

78 En 1798, le café vaut, à Neuchâtel, 10 £ la livre. Sur les habitudes de consommation à Cortaillod, voir P. CASPARD: «Une communauté rurale à l'épreuve de l'industrialisation: Cortaillod de 1750 à 1850», *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 1974, n° 4, pp. 1-35.

79 Cf. A. MELUCCI: «Action patronale, pouvoir, organisation. Règlement d'usine et contrôle de la main-d'œuvre au XIX^e siècle», *Le Mouvement social*, octobre 1976, pp. 139-159, et A. BIROLEAU: *Les Règlements d'ateliers, 1798-1936*. Introd. d'A. COTTEREAU. Paris, Bibliothèque nationale, 1984, 82 p.

Figure 3. L'activité mensuelle des pinceautages



N = Nombre de pièces de toiles peintes expédiées à Cortaillod par les pinceautages. Le délai entre la réception des toiles par les pinceautages et leur réexpédition est de deux à quatre semaines.

manquer d'ouvrage les 17 mars, 17 mai, 26 juin, 1^{er} juillet («Toujours rien...»), 29 août, 7 octobre, 17 novembre et 23 décembre. Ces interruptions étaient parfois de longue durée: «Nous voici huit jours sans ouvrage pour celles qui travaillent en réservage, et deux jours pour toutes les autres. Vous nous abandonnez absolument» se plaint Perrier du Cotterd le 30 octobre 1786⁸⁰.

Les interruptions étaient particulièrement fréquentes en début et, surtout, en fin de campagne. C'est à ce moment que les fabricants préféraient faire supporter les aléas de la conjoncture aux ouvrières de leurs pinceautages. Ainsi, en 1800, le fabricant avertit «qu'il ferait tout pour occuper les ouvrières (d'Estavayer) une partie de l'année sans interruption s'il y avait moyen mais, pour cet effet, elles ne commenceraient à travailler que tard»⁸¹. Alors que la campagne commençait normalement en février ou mars, pour se prolonger jusqu'en décembre ou janvier de l'année suivante, elle pouvait donc, en période de marasme, ne débiter qu'en avril (en 1790), voire en mai (en 1808), pour s'achever dès novembre. Entre temps, l'activité était souvent, d'un mois à l'autre, irrégulière: on constate, par exemple, qu'à Chevroux, en 1790, comme à Estavayer, en 1803-1804, les expéditions de toiles peintes vers Cortaillod culminent au printemps et en été, les deux tiers du travail environ étant effectués d'avril à août⁸². Dans tous les

80 Correspondance; Pièces séparées.

81 Copie de lettre à Perrier du Cotterd, 21 février 1800.

82 Livres de factures, 1790; Comptes divers acquittés, 1803, 1804.

cas, septembre voyait une nette baisse d'activité, les pinceleuses s'embauchant alors massivement pour les vendanges.

L'alternance du travail de pinceautage et de travaux agricoles allait dans le sens d'une plus grande souplesse de l'embauche. C'est pourquoi le fabricant encourageait, à l'occasion, ce type de travaux; ainsi, avant même que ne débutât la campagne de 1801, recommandait-il à Perrier du Cotterd «de faire cesser de travailler toutes les ouvrières pendant les vendanges au moins deux semaines, pendant lesquelles une bonne partie d'entre elles peuvent trouver de l'occupation ailleurs»⁸³.

En revanche, la discontinuité dans l'offre de travail était susceptible d'avoir deux conséquences néfastes. Elle pouvait, d'abord, inciter les pinceleuses à s'engager dans d'autres établissements. A ce danger, une parade existait: l'entente entre fabricants, qui sera analysée plus loin. D'autre part, les travaux des champs risquaient de nuire à l'habileté manuelle spécifiquement requise par le travail de pinceautage. Tel est le sens de cet appel de Müller, le 13 juin 1793: «Le bleu nous manque. J'envoie un bateau porter cette note pour en chercher, car les filles sans bleu se vont mettre chez les paysans pour faner et quitter la fabrique comme les abeilles quittent la ruche pour essaimer. Elles resteront peut-être plus longtemps qu'on ne le voudrait; de plus, gâteront leurs mains pour le pinceau»⁸⁴.

Le fabricant était conscient de ces effets pervers. C'est pourquoi, sans renoncer au rôle de régulateur qu'il avait lui-même assigné à ses pinceautages, s'efforçait-il de garantir aux pinceleuses un minimum de travail, relativement indépendant de la conjoncture commerciale. Ainsi, en avril et mai 1790, malgré «la mauvaise marche de ses affaires», il envoie néanmoins suffisamment de toiles à pinceauter, «du genre de celles qu'il enluminaient habituellement à la planche»⁸⁵. En 1800, plus profondément atteint encore par la crise – les stocks dans les magasins de Vaucher, Du Pasquier et Cie représentent alors deux années de production –, la Fabrique-Neuve continue à assurer à Estavayer un niveau de travail qui, bien que fortement réduit, est encore supérieur à ses besoins stricts: les dirigeants de la Fabrique-Neuve assurent Perrier du Cotterd que «s'ils ne consultaient que leurs intérêts, il leur conviendrait, dans un moment, de renvoyer les 7/8^e de leurs ouvriers, et de cesser entièrement de travailler de son côté. L'espoir que leurs affaires pourront s'améliorer et le plaisir qu'ils ont de travailler avec lui, sont les seuls motifs qui les engagent à continuer»⁸⁶.

83 Copie de lettre, 2 novembre 1800.

84 Correspondance, 13 juin 1793. Mêmes remarques le 11 juin 1778 ou le 26 avril 1794: «Les ouvrières, faute d'ouvrage, ont été obligées d'arrêter un jour et demi, allant à d'autres ouvrages qui leur gâtent la main» (Correspondance).

85 Copie de lettres, 24 avril 1790.

86 Copie de lettres, 3 mars 1800.

La gestion de la main-d'oeuvre des pinceautages apparaît donc comme plutôt complexe, l'idéal de la flexibilité, visé par le fabricant, se trouvant souvent tempéré, voire contrarié, par la prise en compte des effets pervers de sa mise en oeuvre. Mais cette gestion devait également tenir compte des réactions, individuelles ou collectives, des ouvrières. Rarement spectaculaires, elles n'en ont pas moins laissé suffisamment de traces pour faire entrevoir la place que les ouvrières ont pu tenir dans la dynamique des rapports sociaux.

IV. Patrons et ouvrières sur le marché de l'emploi: les rapports de force

Pour les ouvrières qui y travaillaient, les établissements de pinceautage constituaient un modèle d'emploi plus attractif que ceux que pouvait offrir l'économie environnante. Cette situation souffrait, cependant, deux exceptions: la Fabrique-Neuve elle-même, suffisamment proche pour constituer une référence en matière de salaire et d'emploi; les pinceautages voisins, qui offraient des possibilités d'embauche concurrente. Dans l'un et l'autre cas, les ouvrières tentèrent de faire jouer à leur profit les lois d'un marché que les fabricants s'ingénierent, au contraire, à fausser.

a) Les salaires

La contestation ouvrière s'exerça, avant tout, sur le problème des salaires. Le *taux* de salaire n'était pas, en lui-même, très différent dans les pinceautages de ce qu'il était à Cortaillod. La première année de son fonctionnement, les ouvrières d'Estavayer reçurent 3966 £ pour le pinceautage de 5599 pièces. Selon un calcul très précis effectué par C.A. Du Pasquier lui-même, le salaire versé à Cortaillod pour le même travail eût été de 3936 £⁸⁷. Dès 1779, toutefois, C.A. Du Pasquier abaissa le prix de façon à Estavayer de 1 à 2 sous par pièce; de ce fait, le pinceautage de 7172 pièces à Estavayer lui revint, cette année là, à 4836 £, contre un coût de 5224 £ pour un travail équivalent fait à Cortaillod⁸⁸. Dans l'un et l'autre cas, la différence n'était, cependant, pas considérable.

L'infériorité des salaires versés dans les pinceautages tenait donc à d'autres causes. La première est que la qualification des ouvrières, globale-

87 Papiers divers, 1778. Somme à laquelle il faut ajouter, pour Estavayer, un surcoût de 1596 £ correspondant notamment aux journées de manœuvres (139 £), aux transports par bateau (140 £ pour 56 voyages Cortaillod-Estavayer et retour), au gage des deux sous-maîtresses (445 £) et au bénéfice de Perrier du Cotterd (661 £).

88 Comptes divers acquittés, 1780.

ment moindre, appelait des travaux d'exécution plus facile et moins rémunérée. Le phénomène fut particulièrement net au début de l'activité des pinceautages. En mars 1777, Perrier du Cotterd remarquait que, bien que les quelque 70 jeunes filles qu'il venait d'engager fussent «remplies de bonne volonté» et «assez bien pour un commencement», elles gagnaient très peu: pour ne pas les décourager, il proposait de les payer à la journée pendant une période d'essai de six semaines, en donnant «aux plus fortes 5 sous par jour, aux secondes 4 sous et aux petites 2 sous»⁸⁹; or, à la même époque, les salaires journaliers du mois de mars allaient, à la Fabrique-Neuve, de 13 sous (1^{re} table) à 7 sous (8^e table). Cependant, assez rapidement, l'expérience acquise par les apprenties leur permit de pinceauter des toiles d'un meilleur rapport⁹⁰. Mais celles-ci restèrent toujours, globalement, d'une exécution moins rémunératrice. Ainsi, en 1779, le type de pièces majoritairement enluminées à Estavayer étaient les guinées 2 rouges en bleu ou en réserve à 14 sous, qui n'étaient travaillées que de la cinquième à la huitième table à Cortaillod⁹¹, où les quatre premières tables pinceautaient surtout des guinées tout bleu ou des guinées 3 rouges dont la façon au pinceau valait respectivement 20 et 18 sous. Pour la minorité d'ouvrières qui en bénéficiaient, les salaires journaliers restèrent donc constamment inférieurs à ceux de Cortaillod. Ainsi, en mai 1779, ils étaient inférieurs à 9 sous à Estavayer, alors qu'à Cortaillod, les deux premières tables gagnaient 15 sous par jour, et la sixième, 12; en gros, les meilleurs salaires journaliers versées dans les pinceautages n'étaient équivalents qu'aux plus bas salaires de Cortaillod. Encore faut-il tenir compte de l'importance des malfaçons qui faisaient subir, aux salaires d'Estavayer, des rabais non négligeables: en 1778, Claude-Abram Du Pasquier comptait pour 200 £ le «repassage», à Cortaillod, des pièces oubliées ou mal faites, soit 5% du salaire versé aux pinceleuses d'Estavayer⁹².

La durée des campagnes étant, en outre, plus réduite qu'à Cortaillod, le gain annuel moyen des ouvrières était donc faible. En 1778, il était, à Estavayer, de 50 £ (non compris le gage des sous-maîtresses); en 1781, il monta à 63 £, alors qu'il était, cette même année, de 100 £ à Cortaillod. Par la suite, ce salaire moyen s'accrut sensiblement: en 1790, il fut de 59 £ à Estavayer, 72 £ à Chevroux-Grandcour. En 1796, il atteignit, dans l'ensemble des pinceautages 92 £ et, en 1800, 93 £. Cette progression traduit, en grande

89 Correspondance, 16 mars 1777.

90 Même constatation à propos de Grandcour. Dès 1794, Müller informe H. Du Pasquier que «comme ses ouvrières sont devenues plus habiles, il lui faudrait, pour le moins, 1/3 de plus d'ouvrage que la dernière campagne» (Correspondance, 26 avril 1794).

91 Cf. P. CASPARD: «Gérer sa vie? ...», *art. cit.* p. 224.

92 Papiers divers, 1778. A titre de comparaison, les rabais subis par les pinceleuses de Cortaillod, en 1791, se montaient à 76 £ seulement, soit 0,5% de leur salaire. (Carnet pour marquer le rabais des ouvriers pour l'année 1791).

partie, l'élévation globale de la qualification et de la durée de l'emploi des ouvrières, mais elle ne fut pourtant pas supérieure à celle que connaissaient au même moment les salaires des ouvrières de table, à Cortaillod, pour des raisons d'ailleurs similaires: en 1796, ces dernières gagnaient 152 £ (le revenu annuel des ouvrières à domicile n'étant que de 60 £); en 1800, les ouvrières de table gagnaient 160 £ (le travail à domicile ayant, pour sa part, presque entièrement disparu). Les salaires annuels moyens recouvraient, d'ailleurs, de fortes disparités: à Cortaillod, en 1796, au moins un quart des pinceuses de table gagnaient plus de 200 £, un autre quart, comprenant surtout les apprenties, moins de 100 £; ces disparités devaient être au moins aussi grandes dans les pinceautages⁹³. Mais, dans l'ensemble, l'écart entre les salaires des ouvrières des pinceautages et celles de la Fabrique-Neuve se maintint, ce qui suscita, de la part des premières, diverses revendications.

Dès 1777, Perrier du Cotterd informait C. A. Du Pasquier que «quelques filles lui avaient déjà demandé pourquoi il ne voulait pas leur payer autant comme on payait de l'autre côté du lac»⁹⁴. Plus fréquemment, les ouvrières se plaignaient des toiles qui leur étaient données à pinceauter, les accusant d'être «mauvaises». Elles entendaient par là que la difficulté de leur exécution n'était pas proportionnée au salaire de façon, ce qui pesait sur leur revenue d'ouvrières majoritairement payées à la tâche et non à la journée, comme l'étaient les premières tables de Cortaillod. Dès 1779, les ouvrières réclamèrent donc, d'une part, des pièces plus faciles, tels les mouchoirs, et, d'autre part, d'être davantage payées à la journée⁹⁵. Enfin, les ouvrières revendiquaient une plus grande régularité dans les envois de toiles. Les directeurs des pinceautages s'en font constamment l'écho, mais il est vrai que, payés au pourcentage, leur intérêt était, cette fois, directement en cause: «Vous devez juger de leurs petites journées, et plus encore des miennes», écrit benoîtement Perrier du Cotterd en 1778, en réclamant de l'ouvrage pour ses ouvrières restées trop longtemps oisives⁹⁶.

La protestation ouvrière a pu prendre plusieurs formes. La plus fréquente est la simple doléance, que l'on charge le directeur du pinceautage de transmettre au fabricant. Ainsi, en 1794, les pinceuses de Chevroux et Grandcour demandent à Müller «par une très humble requête» «de prier le fabricant de fixer les prix (= salaires) plus hauts qu'ils ne sont»⁹⁷. Mais des manifestations de mécontentement plus vives apparaissent parfois, au travers de la correspondance des directeurs. En 1779, Perrier du Cotterd note

93 Comptes pour la fabrique, 1786: «Etat de ce que chaque fille a gagné pendant la campagne». La moyenne est de 21 £ (la campagne n'a duré que quelques semaines) mais le salaire des 32 ouvrières s'échelonne de 2 £ 8 s. à 36 £ 9 s.

94 Correspondance, 16 mars 1777.

95 Factures, 15 mai 1779. Elles réclament un salaire de journée de 9 à 10 sous.

96 Correspondance, 17 novembre 1778.

97 Correspondance, 18 juin 1794.

que «les filles se plaignent amèrement. Les premières tables ne gagneront cette quinzaine que 3,5 batz (= 7 sous) tout au plus. J'en ai qui veulent quitter et qui font une émeute pour débaucher les autres»⁹⁸. Une telle scène d'«émeute» dont la protagoniste est d'ailleurs une ancienne ouvrière de Cortaillod, est décrite par Perrier du Cotterd, en 1787: «La femme de Seigneux (Vaud) qui a travaillé chez vous, je crois, avec son mari, nous a fait une dispute terrible dans la fabrique. J'étais assis, sans quoi je lui aurais donné du pied au cul. Elle a disputé les soeurs Bonny, de ce qu'elles fraudaient sur les ouvrages mal faits, que vous ne fraudiez pas tant. Elle a dit à nos filles que vous payiez les pièces plus chères qu'à Estavayer. Nous avons été au moment d'une révolte. Elle s'est rabattue en disant: j'irai à Cortaillod, où l'on ne regarde pas de si près à l'ouvrage. Jugez de la sensation que cela a fait, et ce qu'il m'a fallu dire pour contrer ses faux propos»⁹⁹.

Dans plusieurs cas, enfin, la protestation se traduit par l'abandon ou le refus du travail. Le premier, de loin le plus fréquent, accompagne le repli d'une main-d'œuvre encore mal fixée vers d'autres sources de revenu, notamment agricoles. C'est ainsi que, en octobre 1779, «dégoûtées des mauvais dessins» qu'on leur envoie, une «grande partie» des ouvrières d'Estavayer désertent la fabrique pour aller à la vendange. Perrier du Cotterd doit demander au fabricant de lui envoyer, par retour du bateau, de meilleurs dessins susceptibles «de dédommager les filles qui lui restent, et de faire repentir les volages»¹⁰⁰. D'autres formes d'action ont pu revêtir, plus nettement, les caractéristiques de la grève, moyen de pression collectif d'ouvrières organisées. Ainsi, en 1787, douze ouvrières de Grandcour cessèrent le travail pendant plus d'une semaine, pour protester contre les rabais (pour travail défectueux) que le fabricant demandait à Müller d'opérer sur leur salaire. Ce dernier qualifie ses ouvrières de «fortes», c'est-à-dire anciennes et expérimentées; déclarant ne pouvoir les remplacer que par des filles «d'une classe au-dessous», il plaide pour une annulation des rabais, dont nous ne savons si elle fut accordée par le fabricant¹⁰¹.

L'action collective la plus significative dont nous conservions la trace se situe en mars 1796. Depuis un an, la disette avait fait monter le prix du froment de plus de 70% au-dessus de son niveau moyen des années 1784-1793. Le 3 mars 1796, la cinquantaine d'ouvrières de Chevroux écrivirent à H. Du Pasquier une lettre qu'elles signèrent collectivement¹⁰²:

98 Factures, 15 mai 1779.

99 Correspondance, 8 mars 1787.

100 Factures, 2 octobre 1779.

101 Correspondance, 27 avril 1787.

102 Correspondance.

«Monsieur,

Nous vous écrivon celle cy pour vous dire quil ne nous es pas possible de plus travailler les piece que vous nous envoyer pour le prit qu'on nous paye. Si voune voulué pas ausser les prit nous voullon toute quiter de travailler car il ne nous est pas possible de gagné notre vie le pain est tro cher, les piece son beaucoupplus mauvaise que lanne passé, et vous payer beaucoup moins, enfin Monsieur taché daranger du moin que nous puission vivre, ou sinon nous allon toute quiter, enfin Monsieur nous attendonc de vous que vous ausseré les prit.

Signes les fille de la fabrique»

Le 9 mars, H. Du Pasquier adressa sa réponse à Müller:

«Nous vous prions de dire aux ouvrières de Chevroux (qui nous ont écrit qu'elles ne voulaient plus travailler si nous ne haussions pas les prix) que nous continuons et continuerons de payer comme l'année passée et pas un sol de plus, et d'exiger que l'ouvrage soit parfaitement bien fait, sous peine de rabais que nous trouverons convenables. Si cela ne leur convient pas, nous n'enverrons plus de marchandises que pour Grandcour, et nous rendrons service à plus de 60 pinceleuses de Cortaillod, Bevaix et Boudry qui nous ont fait et nous font toutes les semaines demande de l'ouvrage, et auxquelles nous donnerons les pièces destinées pour Chevroux si les ouvrières dudit Chevroux ne veulent plus travailler aux prix que nous payons, car certainement nous ne les augmenterons pas»¹⁰³.

La fin de la lettre d'H. Du Pasquier confirme que l'un des enjeux qui avaient présidé à la création des pinceautages était bien de susciter, à distance de Cortaillod, des bassins de main d'œuvre secondaires, afin de jouer les unes contre les autres des «armées de réserve» ainsi créées. Mais cette stratégie aurait pu être perturbée par la présence, sur le marché de l'emploi, d'autres fabricants: les commanditaires des établissements de pinceautage voisins, vers qui les ouvrières laissées trop longtemps oisives pouvaient se tourner pour chercher du travail. Pour éliminer ce danger, qui leur était commun, les fabricants neuchâtelais faussèrent délibérément le jeu de l'offre et de la demande de travail, en se concertant sur l'embauche de leurs pinceleuses.

b) L'entente entre les fabricants neuchâtelais

C'est une véritable gestion collective du marché de l'emploi que pratiquèrent les fabricants neuchâtelais. Ils s'entendirent, d'abord, pour amor-

103 Copies de lettre. La moisson ayant été abondante, le prix de la mesure de froment à Payerne chuta, dès la fin de l'été, de 4 £ 10 s. à 1 £ 18 s. (Correspondance, 2 septembre 1796, lettre de Müller).

tir les à-coups de la conjoncture en assurant, en cas de besoin, un minimum de travail aux ouvrières de leurs confrères. Exemple, à cet égard, est la lettre que H. Du Pasquier adresse, le 7 février 1797, aux sœurs Bonny: il leur annonçait que les Bovet, de Boudry, lui ayant proposé de «faire travailler les ouvrières de Chevroux et Grandcour pendant quelques semaines, en attendant qu'il ait de l'ouvrage à leur donner, il y avait consenti avec plaisir, étant bien aise qu'elles puissent gagner quelque chose»¹⁰⁴. De tels accords étaient fréquents, portant parfois sur d'importantes quantités de toiles. Par exemple, en septembre 1787, Bovet et fils, de Boudry, envoyèrent 322 pièces à pinceauter à Chevroux, 200 à Estavayer. Inversement, le 27 avril 1792, Louis Verdan, de Grandchamp, demanda à Henri Du Pasquier de lui rendre le «grand service» de faire pinceauter dans son établissement de Portalban, «étant à ce moment dépourvu de pièces pour réserver», et l'assurant «qu'il serait charmé si, dans pareille ou autre occasion, il pouvait lui être réciproquement utile»¹⁰⁵.

Cette entente pouvait aller jusqu'à prendre, à l'occasion, une allure de connivence frauduleuse: en 1790, Abram Verdan, de la Borcarderie, qui possédait également une fabrique à Fribourg, subventionnée par les Autorités de la ville, à la condition de réunir un effectif minimum, proposa à H. Du Pasquier de lui acheter, «seulement pour la forme», l'établissement de Portalban qu'il possédait alors, «ce qui l'aiderait à faire nombre du monde qu'il devait occuper», eu égard aux conventions qu'il avait passées avec les Autorités de Fribourg¹⁰⁶; «il va sans dire, ajoute-t-il, que mes ouvrières travailleraient tout pour vous»¹⁰⁷.

L'organisation d'une entente patronale avait aussi pour objectif d'empêcher que les ouvrières pussent jouer de la concurrence entre les fabricants neuchâtelois en matière de salaire et d'embauche. Cette possibilité leur était effectivement donnée et elles surent en user à l'occasion (cf. *supra*); mais les fabricants s'efforcèrent de la contenir dans d'étroites limites. Ainsi, en février 1788, Jean-Pierre Du Pasquier, cousin de Henri Du Pasquier de Cortaillod et lui-même indienneur au Bied, demanda à Müller de faire pin-

104 Copies de lettre.

105 Pièces séparées à classer. De très nombreux autres témoignages montrent la constance de cette pratique.

106 Cf. W. BODMER, *art. cit.* Moyennant un prêt sans intérêt, sur vingt ans, de 20 000 écus bons, A. Verdan s'était engagé, en 1785, à monter une fabrique employant au moins 150 ouvriers «soit en ville, soit sur le pays». Depuis 1788, la Chambre économique de Fribourg le harcelait pour qu'il se justifiât devant elle du nombre d'ouvriers employés; en réalité, l'activité de sa manufacture était plutôt fantomatique, d'où la démarche désespérée d'A. Verdan, en 1790. Sur ces démêlés entre A. Verdan et la Chambre économique de Fribourg, cf. W. BODMER, *art. cit.*, pp. 48-67. En 1793, A. Verdan finit par se prévaloir d'employer 100 ouvriers à Fribourg, 50 à Cerniat et 143 dans la Gruyère (AEN, Dossier Toiles peintes: «Mémoire du sieur Verdan, fabricant d'indiennes à Fribourg»).

107 Correspondance, 26 décembre 1790. C'est Louis Verdan qui se porta finalement acquéreur de l'établissement de Portalban.

ceauter pour lui des pièces à Chevroux: ses pinceleuses ayant menacé de se mettre en grève, il avait décidé de les priver ainsi de travail «pour les tenir en respect. Car, à ce défaut, elles chercheraient à lui mettre le pied sur la gorge»¹⁰⁸. Le procédé, auquel H. Du Pasquier se prêta volontiers, réussit pleinement puisque, ayant travaillé jusqu'à la fin d'avril pour Le Bied, Müller put annoncer à H. Du Pasquier, le 6 mai: «Messieurs vos cousins ont été contents de l'ouvrage qu'on leur a fait: ce petit hors-d'œuvre a fait rentrer leurs pinceleuses dans leur devoir»¹⁰⁹.

Un autre épisode, significatif de ce front patronal, date de l'époque du déclin des pinceautages. En 1801, le travail cessa à Chevroux et Grandcour, qui occupaient encore, l'année précédente, une soixantaine d'ouvrières. Sur ce nombre, quarante furent embauchées à la Fabrique-Neuve. Restaient vingt ouvrières que Deluze, Petitpierre et Cie, du Bied, demanda à H. Du Pasquier de pouvoir faire travailler alors même que les bâtiments que ce dernier continuait de louer à Samuel Bonny restaient sans utilisation. Sa réponse témoigne, une dernière fois, de la connivence qui avait toujours prévalu entre les fabricants, par delà les règles, formellement respectées, de la libre concurrence sur le marché de l'emploi: «S'il n'était question que d'occuper ces femmes, nous y consentirions bien volontiers, mais aussitôt que nos ouvrières de ces régions sauraient que vous y faites travailler, il n'est pas douteux qu'elles demanderaient à y retourner et nous serions, par cet arrangement, privés de 40 pinceleuses qui nous seraient besoin dans ce moment, vu le peu d'ouvrières de ce genre que nous avons de nos environs. Ce qui m'engage à vous prier (...) de ne pas les occuper, *mais SVP sans qu'il (S. Bonny) sache que c'est de nous que viennent les obstacles*»¹¹⁰.

En réalité, à la date où il se situe, cet échange ne traduisait plus d'enjeux majeurs. Depuis 1800, l'offre de travail au pinceau amorçait un net déclin, pour un ensemble de raisons: situation de crise que connaissait l'indiennage neuchâtelois, après une décennie de prospérité; forte hausse du prix de l'indigo, en raison des guerres, puis du Blocus, qui entraînèrent même une interruption pure et simple des approvisionnements de la Fabrique-Neuve, entre 1803 et 1809; évolution de la mode qui portait, moins que par le passé, sur des ouvrages abondamment enluminés; évolution des techniques, enfin, qui conduisit à recourir, plus massivement, à l'application du bleu à la planche. Dès 1801, H. Du Pasquier pouvait écrire: «La plupart des ouvrages qu'on fait aujourd'hui n'ont point de pinceau»¹¹¹. Affirmation encore excessive, à la date où elle était formulée, mais qui annonçait, avec justesse, l'avenir de cette activité. De 1790 à 1799, la masse

108 Correspondance, 23 février 1788.

109 Correspondance, 28 avril et 6 mai 1788.

110 Pièces séparées à classer, 17 juin 1801. C'est nous qui soulignons.

111 Copie de lettre à Perrier fils cadet, 17 mars 1801.

salariale annuellement consacrée au pinceautage avait été de 32 000 £ (24% de la masse salariale totale de la Fabrique-Neuve). En 1800-1809, elle s'abaissa à 21 000 £ (18% du total), en 1810-1814 à 16 000 £ (13%) et, en 1815-1819, à 12 000 £ (8%). Dès 1821, l'activité de pinceautage cessa complètement et définitivement, aussi bien à la Fabrique-Neuve de Cortaillod que dans les autres fabriques neuchâteloises.

Devant cette chute rapide qui rendait inutile leur stratégie antérieure, les fabricants rapatrièrent à Neuchâtel l'activité de pinceautage qu'ils avaient auparavant déconcentrée: Chevroux et Grandcour fermèrent dès 1801¹¹². Estavayer ferma une première fois à la fin de 1805; une partie des ouvrières qu'occupait l'établissement allèrent travailler à Cortaillod, les autres furent renvoyées, pour n'être plus embauchées ensuite qu'épisodiquement. Le 6 novembre 1810, un bateau quitta Estavayer chargé de 82 toiles que les trente-cinq dernières ouvrières avaient pinceautées pour Cortaillod. Endrion chercha «à consoler les ouvrières de son mieux, mais éprouva que les meilleures raisons ne tiennent pas lieu de pain»¹¹³.

Conclusion

Dans le long terme, les résultats de la politique d'implantation des établissements de pinceautage transparaissent dans l'évolution qu'a connue, au plan des effectifs comme à celui du salaire, la main-d'œuvre employée à Cortaillod même: le nombre des pinceleuses de table, qui avait atteint 150 en 1776, chuta fortement après cette date, pour osciller ensuite entre 100 et 120, malgré la croissance de la production; quant au taux de leurs salaires, il resta parfaitement stable de 1779 à 1800, stabilité à laquelle avait certainement dû contribuer la baisse de l'offre d'emploi dans la région même¹¹⁴.

A court et moyen terme, la création des pinceautages constitua un efficace moyen de gestion du marché de l'emploi. De ce point de vue, les résultats en apparaissent, très clairement, dans les variations annuelles de la masse salariale versée aux ouvrières des établissements de Cortaillod, Estavayer et Chevroux-Grandcour (cf. tableau 2). La flexibilité des masses salariales apparaît, en effet, comme très différente selon les établissements. Au niveau de l'entreprise, considérée globalement, la moyenne arithmétique des variations annuelles, augmentations ou diminutions confondues, fut, entre 1760 et 1804, d'environ 13%, sans grandes modifications à long

112 A cette date, les autres établissements de la région avaient déjà fermé leurs portes (Copie de lettre à Perrier du Cotterd, 21 février 1800, et à Perrier fils cadet, 17 mars 1801).

113 Comptes divers acquittés, 1810. L'effectif de trente-cinq ne comprend pas les ouvrières en maison.

114 Cf. P. CASPARD: *Op. cit.* pp. 186-187 et 195-196, et «Gérer sa vie? ...», *art. cit.*, p. 224.

Tableau 2. La flexibilité de l'emploi: variation annuelle des masses salariales, 1790-1799

Années	Ouvrières de table à Cortailod (%)	Pièces séparées (Cortailod) (%)	Estavayer (%)	Chevroux- Grandcour (%)	Salaire total des pince- leuses (%)
1789/90	+ 5	- 42	+ 20	+ 33	+ 8
1790/91	+ 1	+ 770	+ 27	+ 38	+ 21
1791/92	+ 1	+ 50	+ 5	+ 21	+ 10
1792/93	- 5	- 39	+ 13	- 5	- 4
1793/94	+ 1	- 19	+ 4	- 3	0
1794/95	+ 7	+ 118	+ 3	+ 7	+ 11
1795/96	- 10	- 27	- 17	- 16	- 14
1796/97	0	+ 40	+ 52	+ 46	+ 25
1797/98	- 4	- 29	- 4	- 15	- 9
1798/99	+ 4	- 86	- 43	- 40	- 27
Moyenne des variations absolues, 1790-1799 ...	± 3,8%	± 122,5%	± 18,8%	± 22,4%	± 12,9%
Moyenne des variations absolues pour la période ...	1778-1804 10,6%	*	1778-1804 16,3%	1787-1799 27,1%	1778-1804 13,2%
idem, pour ..	1760-1777 12,2%	*	*	*	1760-1777 12,5%

* chiffre non significatif.

terme (12,5% en 1760-1777, 13,2% en 1778-1804). Mais, alors que les ouvrières de table de Cortailod supportèrent presque intégralement les conséquences de ces fluctuations jusqu'en 1777, elles constituèrent ensuite un noyau protégé au cœur du dispositif qui s'était mis en place. De 1778 à 1804, elles ne supportèrent plus que des variations d'emploi d'une amplitude de 10,6% et, surtout, dans la décennie 1790-1799, qui vit fonctionner la totalité des succursales de pinceautage, ce chiffre s'abaissa à 3,8%, niveau très inférieur aux variations de la production de la Fabrique-Neuve qui furent, durant cette période, de 9% annullement.

Un second groupe de salaires était constitué par ce que la terminologie des livres de comptes désigne comme les «pièces séparées payées aux pinceleuses». Il s'agissait de la rémunération de travaux effectués par des ouvrières travaillant à domicile, dans la région de Cortailod, ou par les ouvrières

de la Fabrique-Neuve travaillant à la veillée, soit en fabrique, soit à domicile. Ces salaires rémunéraient, typiquement, un travail d'appoint, destiné à répondre aux à-coups, annuels ou saisonniers, de la conjoncture. Ainsi, les variations qui les affectaient furent-elles d'une ampleur considérable, puisqu'ils oscillèrent de 1790 à 1800, entre 219 £ (1791) et 3458 £ (1798).

Intermédiaire apparaît le cas des pinceautages d'Estavayer et de Chevroux-Grandcour. De 1790 à 1799, l'amplitude salariale moyenne que connut le premier fut de 18,8%; celle des deux derniers, de 22,4%. La fonction de ces établissements apparaît donc clairement à travers les chiffres: au regard d'une amplitude moyenne de dépenses totales de pinceautage de $\pm 12,9\%$, ils étaient destinés à maintenir aussi proche que possible de la stabilité la masse des salaires versés aux ouvrières de table de la Fabrique-Neuve ($\pm 3,8\%$) en évitant le recrutement aléatoire et temporaire de supplétives, impliqué par les fortes variations que connaissait le poste des «pièces séparées» ($\pm 122,5\%$).

Ainsi se trouvait constituée, au sein de l'entreprise, toute une hiérarchie d'emplois, où l'instabilité des uns conditionnait la stabilité des autres. Il s'agissait là de la solution apportée à un problème général, celui de la flexibilité de l'emploi, qui se pose à toute entreprise. Dans les cas de la Fabrique-Neuve – elle-même très largement représentative des entreprises de sa branche – il est remarquable que les zones les plus périphériques de la main-d'œuvre aient aussi conservé plusieurs des caractères du monde de la production traditionnelle. Et, sans doute, pourrait-on formuler des remarques similaires pour d'autres branches industrielles de l'époque, telle la sidérurgie¹¹⁵: entre les formes anciennes et nouvelles de travail et d'organisation du travail, la première Révolution industrielle a ainsi pu se traduire, au moins sectoriellement, par des transitions plus ou moins souples, y compris au sein des entreprises elles-mêmes.

Durant tout le XVIII^e siècle, l'indiennage européen a, pour sa part, combiné des formes de travail disparates, l'histoire de la création, puis de la disparition des établissements de pinceautage neuchâtelois témoignant sur la façon dont une branche tout entière passa d'une phase de jeunesse à une phase de maturité. La création de ces établissements se situa, en effet, à un stade de croissance extensive de la production, caractérisée par un élargissement du capital sur des bases techniques inchangées. Le recrutement de main-d'œuvre que cette croissance nécessita buta rapidement sur un effet de seuil: il est significatif qu'aucune entreprise d'indiennage n'ait sensiblement dépassé, au XVIII^e siècle, les 800 ou 1000 ouvriers. La création des

115 Cf. G. VERRON: «Les structures sociales d'un établissement sidérurgique avant la Révolution industrielle: la forge de Port-Brillet (Mayenne)», *Le Mouvement social*, janvier 1967, pp. 63-94, et D. WORONOFF: *L'Industrie sidérurgique en France pendant la Révolution et l'Empire*. Paris, Editions de l'EHESS, 1984, 592 p. Voir notamment, pp. 157-201, la distinction entre ouvriers internes et externes.

pinceautages par les fabriques neuchâtelaises constitua une tentative pour franchir ce seuil, en gérant distinctement un noyau dur d'ouvriers de fabrique, seuls concernés pleinement par le rythme, les contraintes et les salaires afférents à un travail industriel hautement productif, et une main-d'œuvre marginale, périphérique, susceptible d'être fournie (et reprise, en cas de crise) par la sphère des activités rurales traditionnelles. Et il est remarquable que les ouvrières des pinceautages aient réuni l'ensemble des traits par lesquels M. J. Piore caractérise, dans les économies duales, les acteurs privilégiés des «rôles sociaux hors du lieu de travail»: elles étaient femmes, jeunes, paysannes et étrangères...¹¹⁶.

Cette main-d'œuvre périphérique représentait un enjeu dont témoigne suffisamment l'attention vétilleuse que lui portait le fabricant; malgré tout, c'est le secteur de l'impression *stricto sensu* qui fut toujours le lieu des principales *innovations*, donc des vrais *profits*, et c'est en fonction de lui qu'évoluèrent, en dernière analyse, la division et l'organisation du travail dans leur ensemble. C'est, au début du XIX^e siècle, l'adoption de l'impression au rouleau – innovation majeure qui donna à cette industrie son visage actuel – qui provoqua l'effacement des femmes et des enfants, la proportion des hommes, des femmes et des enfants de moins de 16 ans tombant respectivement de 18%, 47% et 35% dans les années 1790, à 65%, 35% et 0% un demi siècle plus tard; les femmes employées n'étaient alors plus que des rentreuses, dont les conditions de travail et d'emploi étaient très proches de celles des imprimeurs¹¹⁷.

Dans le cas de l'indiennage, la mise au travail industriel des femmes apparaît donc comme un épisode transitoire de la Révolution industrielle: elle n'a duré qu'autant que l'état des techniques permit aux entrepreneurs de composer avec le mode de production traditionnel, rural et artisanal, auquel les femmes participaient, antérieurement, à part entière. L'histoire de l'intervention des femmes dans l'économie moderne est donc loin d'être linéaire, puisqu'elle résulte de la confrontation permanente qui l'oppose, en fonction de paramètres techniques, économiques et démographiques, à la main d'œuvre masculine. Ceci plaide, *in fine*, pour une histoire du travail féminin qui ne scrute pas qu'une moitié du ciel, fût-elle la meilleure.

116 S. BERGER, M. J. PIORE: *Dualism and Discontinuity in Industrial Societies*. Cambridge, Cambridge University Press, 1980, p. 18.

117 Grands livres, Livres pour les ouvriers; château de Colombier: Archives de la manufacture de Grandchamp, Livres de quinzaine, 1838-1839.